

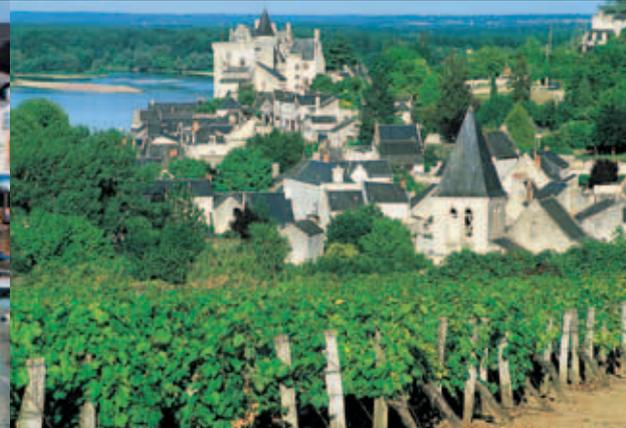


INSEE
PAYS DE LA LOIRE

Dossier

www.insee.fr/pays-de-la-loire

N° 42. Juin 2011



Tourisme : concentration et diversité en Pays de la Loire





INSEE
PAYS DE LA LOIRE

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jean-Paul FAUR

RÉDACTEUR EN CHEF
Sylvain DUVERNE

**SECRÉTARIAT DE RÉDACTION ET
CONTACTS PRESSE**
Clémence CULY
Véronique REMONDINI
Charlotte RIEGL

CONCEPTION-COORDINATION
Émilie DEQUIDT (Insee)

RÉDACTION
Émilie DEQUIDT (Insee)
Arnaud DU CREST
(Société publique régionale)
Laurence HAUTOIS (Insee)
Lionel KERDOMMAREC (Insee)
Cécile ONILLON-PATRON
(Société publique régionale)
Amandine RODRIGUES (Insee)

CARTOGRAPHIE
Maxime SIMONOVICI

MISE EN PAGE-IMPRIMEUR
La Contemporaine - Sainte-Luce-sur-Loire

La réalisation de cet ouvrage a été coordonnée par la Direction régionale de l'Insee et la Société publique régionale des Pays de la Loire. Cette étude a bénéficié des avis et remarques du Comité de pilotage de l'Observatoire régional du tourisme.

Elle s'appuie également sur des éléments fournis par Nantes Métropole, par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), ainsi que par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) des Pays de la Loire.

Nous remercions chaleureusement Serge JOSEPH (Insee), Lionel LASCOMBES (Direccte), Frédéric LESEUR (Dreal), Stéphanie POLIGOT-PITSCH (Dreal) et Armel RUCET (Société publique régionale) pour leur contribution à cette étude.

Photo: Fotolia, J.-P. Klein, J.-D. Billaud-Nautilus, S. Laval - Région Pays de la Loire
Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2011
ISBN 978-2-11-056132-7
CODE SAGE IDOS04244
© Insee Pays de la Loire - Juin 2011

INSEE Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2
Tél. : 02 40 41 75 75 - Fax : 02 40 41 79 39
Informations statistiques au 09 72 72 4000
(prix d'un appel local)
www.insee.fr/pays-de-la-loire

Avec 13,5 millions de nuitées dans les campings et hôtels durant la saison 2010, les Pays de la Loire se situent parmi les premières régions touristiques de France métropolitaine. Le tourisme, par son importance et l'impact qu'il peut avoir sur d'autres secteurs d'activité (bâtiment, transports, etc.), participe ainsi activement à l'économie de la région en matière de création de revenu et d'emploi, en particulier sur sa façade maritime.

L'offre touristique s'est diversifiée pour répondre à la demande de la clientèle. Au-delà du tourisme balnéaire, urbain ou rural, existent différentes filières telles que le tourisme d'affaires, les activités de plein air, la thalassothérapie, le tourisme de nature ou encore le tourisme culturel par exemple. Cette diversité est un atout pour l'ensemble du territoire régional.

L'activité touristique s'inscrit par ailleurs dans le contexte de révision des référentiels des hébergements touristiques marchands et de mise en place du nouveau classement hôtelier, suite à la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques. Ce nouveau classement hôtelier, qui entrera en vigueur en 2012, est un enjeu important pour la lisibilité de la qualité du parc d'hébergement.

Cet ouvrage a pour objectif d'apporter une meilleure connaissance du secteur du tourisme en Pays de la Loire. Les informations sur les caractéristiques de l'offre en hébergement, dans la première partie du dossier, permettront de contribuer à l'examen de son adéquation avec l'évolution de la demande. La deuxième partie concerne le volume d'emploi lié au tourisme, premier secteur d'insertion des jeunes. Enfin, dans une dernière partie est abordée la question de l'impact du tourisme sur les territoires, au travers de la concentration de l'activité et des variations de population induites, notamment sur le littoral.

Cette étude a été réalisée par l'Insee et la Société publique régionale des Pays de la Loire dans le cadre de l'Observatoire régional du tourisme. Nous espérons qu'elle contribuera efficacement aux réflexions sur le développement économique du tourisme dans la région.

La présidente du Comité régional du tourisme
des Pays de la Loire
Conseillère régionale des Pays de la Loire
Déléguée au tourisme

Sophie SARAMITO

Le directeur régional de l'Insee
des Pays de la Loire

Jean-Paul FAUR

Sommaire

AVANT-PROPOS	>	1
SYNTHÈSE	>	3
HÉBERGEMENT ET FRÉQUENTATION		
UN HÉBERGEMENT EN MUTATION POUR UNE PLUS GRANDE QUALITÉ	>	5
18 MILLIONS DE VISITEURS CHAQUE ANNÉE DANS LES PAYS DE LA LOIRE	>	12
L'EMPLOI TOURISTIQUE		
TOURISME EN PAYS DE LA LOIRE : 43 000 EMPLOIS SALARIÉS	>	14
PORTRAIT DES SAISONNIERS DU TOURISME	>	17
L'IMPACT SUR LE TERRITOIRE		
L'HIVER EN VILLE, L'ÉTÉ À LA PLAGE	>	22
DES TENSIONS SUR LES RESSOURCES DISPONIBLES	>	27



Tourisme : hébergements, emplois et conséquences pour les territoires

Émilie DEQUIDT (Insee)

Les Pays de la Loire, forts de la diversité de leur patrimoine culturel, historique et naturel, se situent parmi les principales destinations touristiques françaises. En effet, avec 13,5 millions de nuitées dans l'hôtellerie et les campings durant la saison 2010, les Pays de la Loire sont la sixième région touristique de France métropolitaine. Cette fréquentation se traduit, en août, par l'arrivée de 310 000 personnes supplémentaires en Vendée et 50 000 en Loire-Atlantique, par rapport à la population mensuelle minimale présente dans l'année.

Cet attrait pour la région, et notamment sa façade littorale, génère une offre en hébergement touristique conséquente et de nombreux emplois en lien avec le tourisme. L'afflux de touristes n'est toutefois pas sans conséquences pour les territoires, que ce soit en termes de population présente, d'artificialisation des sols, d'accès aux équipements ou à l'eau potable.

Une offre d'hébergement touristique en mutation

L'économie du tourisme en Pays de la Loire s'appuie sur une capacité d'hébergement d'1,4 million de lits touristiques en 2008. Le parc de résidences secondaires constitue la première source d'accueil, avec près des trois quarts des lits touristiques. L'hébergement purement marchand, qu'il s'agisse des hôtels, des campings ou d'autres formes d'hébergement comme les meublés classés tourisme, compte quant à lui 382 000 lits en 2009, dont les deux tiers en hôtellerie de plein air. L'hôtellerie en regroupe 11 %, de même que les meublés et chambres d'hôtes.

L'offre en hébergement marchand des Pays de la Loire, comme dans l'ensemble des régions françaises, tend à évoluer vers davantage de qualité, que ce soit dans les campings, présentant déjà un très bon niveau d'équipement dans la région, ou dans les hôtels, qui commencent à combler leur retard dans ce domaine. Entre 2006 et 2010, les

campings des Pays de la Loire voient ainsi progresser de 21 % leurs emplacements résidentiels, emplacements loués à l'année à des particuliers qui peuvent y installer des mobil-homes ou des bungalows, ou y amener leur caravane. De la même façon, les emplacements de passage équipés d'une habitation légère augmentent de 19 %, tandis que le nombre d'emplacements de passage nus recule de 14 %. Concernant les hôtels, le nombre d'établissements de catégorie 3 ou 4 étoiles a progressé de 19 % dans la région, contre 5 % en moyenne en France métropolitaine, portant à 136 le nombre d'hôtels relevant de ces catégories en 2010.

L'hôtellerie est également marquée par des changements du mode de gestion. Entre 2006 et 2010, les petits hôtels indépendants sont en effet en net recul (-15 %), tandis que les hôtels adhérant à des chaînes volontaires sont en hausse (+26 %). Dans le même temps, la présence de résidences de tourisme sur le littoral et dans les agglomérations s'est fortement accrue, en raison d'avantages fiscaux. En 2009, avec les établissements assimilés, elles représentent 6 % de la capacité d'hébergement marchand des Pays de la Loire en nombre de lits touristiques, devant les villages vacances et maisons familiales (5 %).

43 000 emplois salariés liés au tourisme en moyenne par an

Outre les activités d'hébergement, le tourisme comprend de nombreux secteurs qui lui sont dédiés plus ou moins exclusivement, tels que la restauration ou le commerce. Au total, en 2007, le nombre d'emplois salariés liés au tourisme est estimé à 43 000 en moyenne annuelle, soit 3,5 % des emplois salariés régionaux. La part de l'emploi touristique est ainsi moins importante qu'en moyenne en province (4,4 %). L'emploi touristique régional est par ailleurs plus diversifié, avec une moindre part d'activités destinées

uniquement aux touristes. Les activités d'hébergement, qu'il s'agisse des hôtels, des campings ou d'autres modes, n'occupent en effet que 23 % des salariés, soit 5 points de moins qu'en moyenne en province, alors que la restauration est le premier secteur employeur dans la région, avec 27 % des salariés du tourisme.

L'activité touristique génère localement des besoins en main-d'œuvre supplémentaire pour assurer le surplus d'activité lié à l'afflux de population. Les saisonniers d'été, travaillant entre mars et octobre, représentent ainsi 23 % de l'emploi salarié touristique en moyenne annuelle. Ce recours à des salariés saisonniers est plus fréquent dans le commerce et la restauration. Les saisonniers sont souvent plus jeunes : six sur dix ont moins de 26 ans. Ils occupent en large majorité des postes d'employé. Leurs conditions de rémunération sont par ailleurs moins favorables. En Pays de la Loire, le salaire moyen perçu par un travailleur saisonnier d'été du tourisme s'élève en effet à 8,16 euros nets par heure en 2007, soit 12 % de moins que la rémunération moyenne des emplois des secteurs concernés. Leur situation est en outre plus précaire, avec des contrats plus courts et des temps partiels plus fréquents.

Une concentration des emplois dans le temps et l'espace

À l'image de l'offre en hébergement, localisée principalement sur le littoral pour l'hôtellerie de plein air et dans les agglomérations pour l'hôtellerie de tourisme, l'emploi est concentré sur certains territoires. En volume, l'emploi salarié lié au tourisme est présent avant tout dans les grandes zones urbaines : 43 % des emplois sont situés dans les cinq principales agglomérations de la région. Ces zones possèdent en effet un socle d'emplois pérennes très important, correspondant à des activités répondant également aux besoins de la population résidente.



L'agglomération nantaise regroupe à elle seule 19 % de l'emploi touristique régional. C'est plus que sur le littoral de Vendée (15 %) et celui de Loire-Atlantique (14 %). Les communes rurales concentrent par ailleurs près d'un quart de l'emploi salarié touristique, en lien avec le développement du tourisme rural et des hébergements labellisés tels que les Gîtes de France®.

Toutefois, rapporté à l'emploi salarié total de chacune des zones, c'est sur le littoral que l'emploi lié au tourisme est le plus important. Il atteint en effet 16 % de l'emploi salarié total sur le littoral vendéen et 8 % sur celui de Loire-Atlantique. Sur le littoral, les activités d'hébergement, entièrement dédiées aux touristes, sont effectivement très présentes. *A contrario*, dans les agglomérations comme dans le rural, la part de l'emploi touristique est très faible, autour de 3 %. Sur ces territoires, l'emploi est en effet moins concentré dans des activités entièrement tournées vers le tourisme, avec par exemple une forte présence de la restauration dans les agglomérations.

Si l'emploi touristique s'élève à 43 000 salariés en moyenne par an, il varie fortement au cours de l'année, avec un maximum de 63 100 emplois en août, le minimum étant enregistré en janvier (30 500 emplois). La saisonnalité est ainsi très marquée sur le littoral vendéen, où l'emploi est multiplié par 4,3 entre haute et basse saisons. Dans les agglomérations et les communes rurales, en revanche, la saisonnalité de l'emploi est peu perceptible.

De fortes variations de population présente en été sur le littoral

L'afflux de touristes, combiné au départ des résidents, entraîne de forts mouvements de population sur les territoires au cours de l'année. C'est le cas en particulier dans les bassins de vie du littoral vendéen qui connaissent les plus fortes variations de population de la région. En 2006, entre haute et basse saisons, celle-ci est ainsi multipliée respectivement par 7,5 et 6,0 dans les bassins de vie de La Tranche-sur-Mer et de Saint-Jean-de-Monts. En revanche, dans les agglomérations, la population est relativement stable, avec une perte modérée d'habitants en été, liée à un départ en vacances des résidents habituels non compensé par les arrivées de touristes.

Ces fluctuations se traduisent par des densités de population parfois très élevées sur le littoral en été, au point de dépasser la densité des principales agglomérations régionales. Ainsi, en août, la densité de population présente atteint un maximum de 990 habitants par kilomètre carré à L'Aiguillon-sur-Mer et 840 sur l'île de Noirmoutier, pour une densité de population maximale de 690 habitants par kilomètre carré dans le bassin de vie de Nantes. En basse saison, hormis l'agglomération de Saint-Nazaire, tous les bassins de vie du littoral des Pays de la Loire présentent une densité de population inférieure à 300 habitants par kilomètre carré.

Quelle adéquation entre population présente et ressources disponibles ?

Ces variations extrêmes de population présente liées à l'afflux touristique ont des conséquences en termes d'aménagement du territoire. Sur un espace littoral déjà largement artificialisé, se pose la question de l'accès aux équipements et à l'eau potable, sur lesquels des tensions peuvent apparaître en été.

Concernant les équipements, les tensions sont particulièrement marquées pour la gamme de proximité, comprenant notamment les boulangeries, supérettes et médecins généralistes. Ainsi, en considérant la population mensuelle maximale, les neuf bassins de vie présentant les plus faibles densités d'équipements de proximité sont situés sur le littoral, le minimum étant atteint dans le bassin de vie de La Tranche-sur-Mer, avec 47 équipements pour 10 000 habitants. De la même façon, la gestion de l'eau potable est particulièrement délicate en Vendée, où des restrictions à l'usage de l'eau sont prises chaque été. ■

Un hébergement en mutation pour une plus grande qualité

Arnaud DU CREST et Cécile ONILLON-PATRON

(Observatoire régional du tourisme – Société publique régionale des Pays de la Loire)

L'offre d'hébergements touristiques est située principalement sur le littoral, et est très majoritairement constituée par les résidences secondaires. L'hébergement marchand évolue vers une offre de niveau de qualité supérieure : 4 étoiles pour les hôtels, emplacements équipés pour les campings. De nouvelles formes d'hébergement apparaissent : dans les campings, les emplacements loués à l'année représentent désormais 27 % du total des emplacements ; portées par des avantages fiscaux, les résidences de tourisme se sont quant à elles beaucoup développées depuis 10 ans, dans un premier temps sur le littoral, puis dans les agglomérations ces dernières années. En revanche, la situation des petits hôtels indépendants est plus fragile.

EN 2008, les Pays de la Loire comptent près d'1,4 million de lits touristiques, hors logements des résidents permanents qui louent leur résidence principale en été lorsqu'ils partent en vacances. Près des trois quarts de ces lits touristiques sont en résidences secondaires.

Trois lits sur quatre en résidences secondaires

Ce type d'hébergement comprend les logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, mais également les logements loués (ou à louer) pour les séjours touristiques. Les résidences secondaires relèvent donc à la fois du secteur non marchand (famille-amis) et de l'hébergement marchand quand elles sont louées.

L'hébergement spécifiquement marchand comprend différents types d'accueil tels que l'hôtellerie, l'hôtellerie de plein air, les résidences de tourisme, les meublés ou les chambres d'hôtes. La région Pays de la Loire est en 7^e position des régions françaises en termes de capacité d'accueil en hébergement marchand derrière l'Aquitaine et la Bretagne, respectivement en 4^e et 5^e positions et devant Poitou-Charentes qui est en 9^e position.

L'hôtellerie de plein air : 1^{er} mode d'hébergement marchand

En 2009, les Pays de la Loire présentent une capacité d'hébergement marchand de 382 000 lits. Parmi ces hébergements, l'hôtellerie de plein air est le premier mode d'accueil, avec près de sept lits sur dix, loin devant l'hôtellerie ainsi que les meublés et chambres d'hôtes.

Plus de 100 campings 4 étoiles

En 2010, les Pays de la Loire comptent 612 campings, qui comprennent 85 400 emplacements. La moitié des campings en Pays de la Loire est classée en 3 et 4 étoiles. La taille des campings augmente avec le classement : de 60 emplacements en moyenne pour les campings 1 étoile à 260 pour les 4 étoiles.

Si la proportion de campings 3 étoiles dans les Pays de la Loire est proche de la moyenne des régions de France métropolitaine, les campings 4 étoiles sont beaucoup plus présents. Ainsi, les Pays de la Loire, 5^e région française pour la capacité d'accueil en lits en campings après le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Bretagne, sont en revanche en 1^{re} position des régions françaises pour les établissements 4 étoiles en nombre et en part.

67 % de la capacité d'hébergement marchand en hôtellerie de plein air

Répartition de la capacité d'accueil marchand par type d'hébergement en Pays de la Loire en 2009 (en nombre et %)

	Nombre de lits	Part de la capacité d'accueil
Hôtellerie de plein air	257 421	67,3
Hôtellerie	42 970	11,2
Meublés et chambres d'hôtes	40 751	10,7
Résidences de tourisme et hébergements assimilés	22 148	5,8
Autres ¹	18 994	5,0
Total	382 284	100,0

¹ Villages vacances, maisons familiales, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour et centres sportifs
Sources : Insee, Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (Dgcis) - enquêtes de fréquentations dans l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air ; SNRT ; Unat ; FNCGF ; Clévacances France ; Fleurs de Soleil ; Accueil paysan ; FUAJ ; ORT.

La moitié des campings en 3 ou 4 étoiles

Répartition des campings et de leurs emplacements par catégorie en Pays de la Loire en 2010 (en nombre et %)

	Campings		Emplacements	
	Nombre	Part	Nombre	Part
1 étoile	50	8	3 093	4
2 étoiles	252	41	24 102	28
3 étoiles	199	33	29 752	35
4 étoiles	111	18	28 417	33
Total	612	100	85 364	100

Champ des emplacements : emplacements de passage et emplacements loués à l'année.

Source : Insee, Dgcis - enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air.



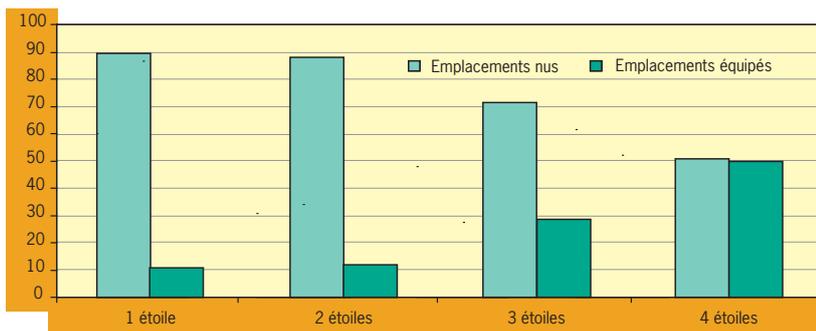
Plus du quart des emplacements de type résidentiel

Les emplacements des campings des Pays de la Loire se répartissent en 23 300 emplacements résidentiels, c'est-à-dire loués à l'année, 17 900 emplacements équipés d'une habitation légère de type bungalow ou mobil-home et 44 100 emplacements nus. Ainsi, 27% des emplacements sont résidentiels. Le taux d'emplacements équipés est presque deux fois plus élevé sur le littoral (23 % des emplacements) qu'en zone rurale ou urbaine. Les emplacements résidentiels sont encore plus importants sur le littoral (32 % des emplacements) et peu répandus en zone urbaine et rurale. Une différenciation apparaît ainsi entre les campings littoraux avec des installations plus confortables et adaptées à des séjours de longue durée et les campings urbains et ruraux qui restent des lieux de passage. La zone rétro-littorale de Loire-Atlantique a un profil particulier, littoral, mi-urbain : peu d'emplacements équipés comme dans les campings urbains, mais beaucoup d'emplacements résidentiels comme sur le littoral.

En se limitant aux seuls emplacements de passage, la part des emplacements équipés de la région est de 29 %. Seul Languedoc-Roussillon possède une part plus importante, de 30 %. Au sein des Pays de la Loire, les emplacements équipés sont davantage présents en Vendée, où ils représentent 35 % des emplacements de passage. Le nombre d'emplacements équipés par des mobil-homes et des habitations légères de loisirs (chalets, cabanes...) est d'autant plus important que la gamme du camping est élevée.

La moitié des emplacements de passage des campings 4 étoiles correspond à des emplacements équipés

Répartition du type d'emplacement par catégorie en 2010 (en %)

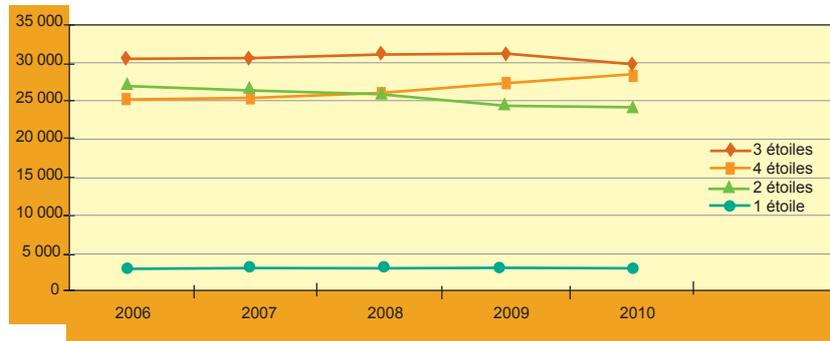


Champ : emplacements de passage.

Source : Insee, Dgcis - enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air.

Une progression des emplacements de campings 4 étoiles

Nombre d'emplacements par gamme de 2006 à 2010



Champ : emplacements de passage et emplacements loués à l'année.

Source : Insee, Dgcis - enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air.

Une montée en gamme de l'hôtellerie de plein air

Entre 2006 et 2010, on constate une légère baisse du nombre de campings et une montée en gamme comme dans la quasi-totalité des régions françaises. En Pays de la Loire, le nombre d'emplacements en campings 2 étoiles diminue régulièrement depuis 2006. Ceux-ci se transforment pour partie en 3 étoiles, dont le nombre augmente jusqu'en 2009 puis diminue, sans doute au profit des emplacements 4 étoiles.

Augmentation du nombre d'emplacements sur le rétro-littoral de Vendée

Entre 2001 et 2010, le nombre de campings a diminué sur le littoral (-6 %) et les zones rurales (-9 %) mais a augmenté sur le rétro-littoral. Le nombre d'emplacements, comprenant les emplacements résidentiels et de passage, est stable sur le littoral, du fait d'une augmentation de la taille des campings qui passe de 174 à 188 emplacements en moyenne entre 2001 et 2010. Cette

évolution est cohérente avec la montée en gamme, les campings étant en moyenne de plus grande taille dans les classements plus élevés. Le nombre d'emplacements diminue légèrement en zone rurale, mais il augmente fortement en zone rétro-littorale par le double effet de l'augmentation du nombre de campings et de celle de leur taille.

En Loire-Atlantique, le nombre d'emplacements sur le littoral augmente entre 2001 et 2010 avec deux périodes : une hausse marquée de 2001 à 2006 puis une stabilisation. En revanche, le nombre d'emplacements sur le rétro-littoral est pratiquement stable, mise à part une baisse marquée en 2010. On doit gérer, dans ce département, à la fois la pression touristique et la pression urbaine de l'agglomération Nantes-Saint-Nazaire. En Vendée, l'augmentation sur le rétro-littoral est forte (1 480 emplacements de plus en dix ans, soit +39 %) et le nombre d'emplacements sur le littoral est globalement stable sur la période, avec une tendance à la baisse depuis 2006.

Ces évolutions proviennent en partie d'une saturation relative de l'espace sur le littoral vendéen. Les transformations s'y déroulent à taux d'occupation pratiquement constant, ce qui entraîne un développement sur le rétro-littoral de ce département. La situation était moins contrainte sur le littoral de Loire-Atlantique jusqu'en 2006, mais est bloquée depuis par la saturation de l'espace et une pression urbaine sur le rétro-littoral qui freine le développement de campings sur cette zone.

Le seul segment de l'offre qui soit en croissance (hors campings urbains dont le nombre est très faible) est donc l'hôtellerie de plein air sur le rétro-littoral vendéen. Cependant, les prévisions d'augmentation de la population en

Vendée, créant une plus forte pression foncière, pourraient limiter voire bloquer cette évolution. La seule voie d'évolution possible resterait qualitative avec une augmentation du niveau de classement dans la poursuite de la dynamique actuelle.

Progression des emplacements équipés et résidentiels dans les campings

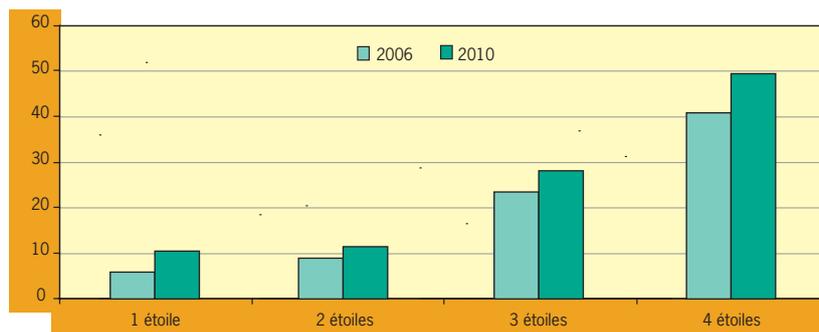
Le nombre total d'emplacements est relativement stable sur la période 2006-2010 en Pays de la Loire, au contraire des régions Bretagne et Poitou-Charentes (- 2,4 % et - 2,5 %). L'évolution est toutefois contrastée suivant le type d'emplacement : - 14 % pour les emplacements nus, + 19 % pour les emplacements équipés et + 21 % pour les emplacements résidentiels. Le nombre d'emplacements de passage destinés au tourisme (nus plus équipés) baisse ainsi de 6 % sur la période 2006-2010.

Cette évolution est par ailleurs différente selon la catégorie du camping. Plus le nombre d'étoiles augmente, plus la part des emplacements équipés est importante. En 2010, 49 % des emplacements de passage dans les 4 étoiles sont équipés d'une résidence mobile ou d'une habitation légère de loisirs, contre 41 % en 2006. Les emplacements équipés représentent un investissement non négligeable, un capital immobilisé, mais aussi des possibilités de marges plus importantes.

La part des emplacements résidentiels augmente chaque année entre 2006 et 2010. Ce sont des emplacements loués à l'année à des particuliers qui peuvent y installer bungalow, mobil-home, ou y

Une part des emplacements équipés qui progresse dans chaque catégorie de campings

Part des emplacements équipés parmi les emplacements de passage par gamme en Pays de la Loire en 2006 et 2010 (en %)

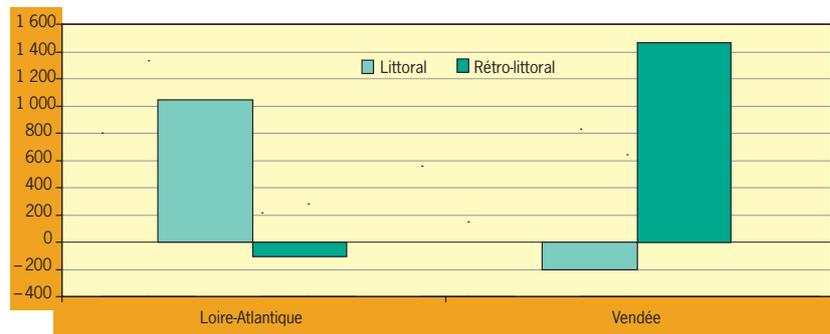


Champ : emplacements de passage.

Source : Insee, Dgcis - enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air.

Une stabilisation des emplacements sur le littoral vendéen

Évolution du nombre d'emplacements entre 2001 et 2010 (en nombre d'emplacements)



Champ : emplacements de passage et emplacements loués à l'année.

Source : Insee, Dgcis - enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air.

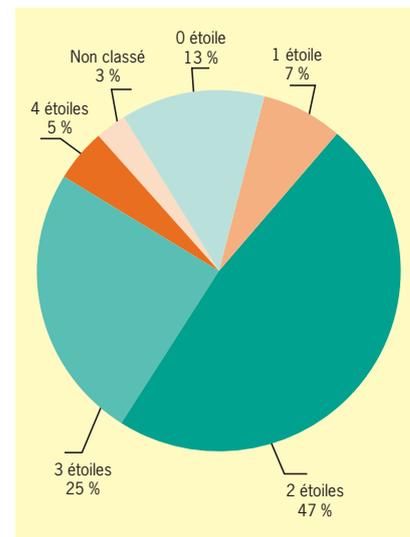
amener leur caravane aux beaux jours. Le nombre de ces emplacements est passé de 19 300 en 2006 à 23 300 en 2010. Cette pratique s'apparente aux résidences de tourisme. Une partie de ces emplacements généralement équipés peut être mise en sous-location pour la clientèle touristique sur une période de l'année. C'est aussi une façon de contourner la limitation des constructions sur le littoral (Loi Littoral) et, malgré l'augmentation du prix du foncier, de passer ses vacances au bord de la mer sans permis de construire.

Une gamme hôtelière centrée sur l'entrée de gamme

La région compte 690 hôtels en 2010, soit 4,0 % des hôtels de France métropolitaine, et 43 600 lits, soit 3,6 % du total national. L'hôtellerie représente ainsi 11 % de la capacité d'accueil de la région en nombre de lits touristiques marchands.

La moitié des chambres située dans des hôtels 2 étoiles

Répartition du nombre de chambres par catégorie d'hôtel en Pays de la Loire 2010



Source : Insee, Dgcis - enquête de fréquentation dans l'hôtellerie.

Si les hôtels 2 étoiles forment le cœur de l'offre hôtelière régionale, celle-ci est plutôt centrée en entrée de gamme comparée aux autres régions. Les Pays de la Loire comptent en effet une forte proportion d'hôtels 0 et 1 étoile : 22 % contre 18 % en moyenne en France métropolitaine. Ce critère distingue également les Pays de la Loire des autres régions du littoral atlantique, qui comptent entre 13 % et 18 % d'hôtels 0 ou 1 étoile. La répartition des chambres confirme le constat d'une qualité de l'offre inférieure en Pays de la Loire. En effet, 68 % des 21 800 chambres d'hôtel de la région sont situées dans des hôtels de 0 à 2 étoiles, soit 10 points de plus qu'en moyenne nationale. Les autres régions du littoral



atlantique sont également dans ce cas, en particulier Poitou-Charentes, où les trois quarts des chambres sont situés dans des hôtels de moindre gamme.

Une stabilité du nombre d'hôtels

Entre 2006 et 2010, dans un contexte de baisse nationale du nombre d'hôtels depuis une quinzaine d'années, le nombre d'hôtels classés et d'hôtels de chaîne non classés est stable dans la région. Les Pays de la Loire se distinguent ainsi avec la Corse qui se maintient et le Limousin dont le nombre d'hôtels progresse (+ 3,6 %), alors qu'en France, les régions voient leur nombre d'hôtels baisser en moyenne de 4,4 % entre 2006 et 2010. Dans les autres régions du littoral atlantique, la baisse atteint - 2,9 % en Bretagne, - 4,2 % en Aquitaine et même - 7,8 % en Poitou-Charentes. En Pays de la Loire, le nombre de chambres augmente quant à lui légèrement, + 4,3 % entre 2006 et 2010.

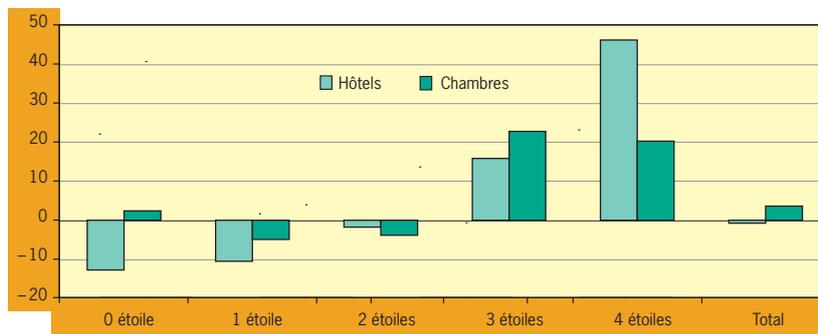
La stabilité globale du nombre d'hôtels masque de fortes disparités par classement, type de gestion, taille et territoire. Elle résulte d'un double mouvement : augmentation du nombre d'hôtels sur le rétro-littoral de Loire-Atlantique et dans les agglomérations, parallèlement à une diminution du nombre d'hôtels sur les littoraux de Loire-Atlantique et de Vendée, ainsi que sur le rétro-littoral de Vendée. Cette évolution est donc assez différente de celle constatée pour les campings, sans doute pour deux raisons : la transformation de quelques hôtels sur le littoral et sur le rétro-littoral en résidences hôtelières ou en copropriétés vendues à des estivants ou des retraités d'une part, et la demande de chambres d'hôtels en zone périurbaine pour le rétro-littoral de Loire-Atlantique d'autre part (l'augmentation est uniquement due aux hôtels 2 étoiles sur ce territoire).

Le luxe gagne du terrain

On constate entre 2006 et 2010 une baisse du nombre d'hôtels 0 et 1 étoile, une stabilité des hôtels 2 étoiles et une augmentation des hôtels 3 et 4 étoiles, comme dans la plupart des régions françaises. L'évolution du nombre de chambres est proportionnelle à celle du nombre d'hôtels pour les 3 étoiles. Ce n'est pas le cas pour les hôtels 4 étoiles car, en 2009, l'arrivée de trois nouveaux hôtels 4 étoiles de plus petite taille

Une montée en gamme de l'offre hôtelière

Évolution du nombre d'hôtels et de chambres par catégorie en Pays de la Loire entre 2006 et 2010 (en %)



Champ : Hôtellerie classée.

Source : Insee, Dgcis - enquête de fréquentation dans l'hôtellerie.

ralentit la progression en nombre de chambres pour cette catégorie.

En milieu urbain, l'augmentation des hôtels de catégorie 0 étoile (+ 3 hôtels) est associée à une augmentation des catégories 3 étoiles (+ 5 hôtels) ou 4 étoiles (+ 2 hôtels). Cela pourrait signifier un début de dualisation du marché entre les hébergements bon marché et les hébergements de confort, affaires et luxe.

Une fragilité des petits hôtels indépendants

Le nombre d'hôtels en chaîne volontaire, telle que Logis ou Relais & Châteaux, augmente tandis que le nombre d'hôtels indépendants diminue, avec des évolutions marquées pour les établissements de moins de 25 chambres. Si le développement des hôtels de petite taille en chaîne volontaire doit être souligné, le risque de disparition de petits hôtels indépendants en milieu rural et sur le littoral vendéen peut poser des problèmes de capacité d'hébergement, donc

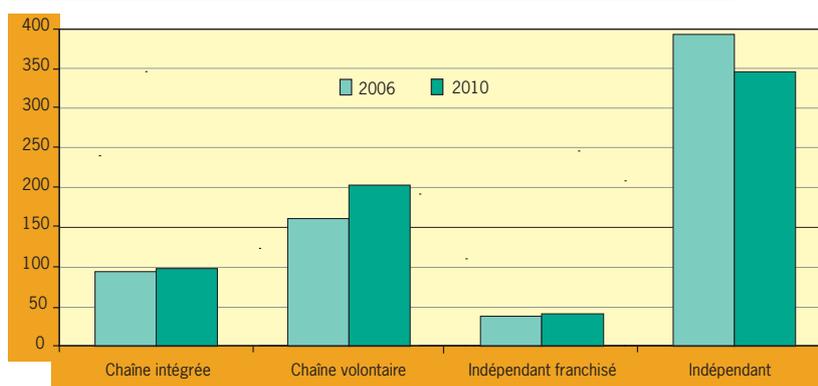
d'activité économique pour ces zones. Cette catégorie représente en 2010 plus d'un tiers des hôtels, soit 245 établissements, qui auront sans doute des difficultés à faire les mises aux normes qui deviendront obligatoires en 2015 pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Les autres modes d'hébergement : 22 % de la capacité en hébergement marchand

En Pays de la Loire, les modes d'hébergement autres qu'hôtels et campings représentent 81 900 lits en 2009, soit 21 % de la capacité d'hébergement en nombre de lits marchands. Parmi ces hébergements, les 8 400 meublés classés tourisme de la région représentent 34 600 lits, soit plus de quatre lits touristiques sur dix. Les Pays de la Loire sont ainsi la région de la façade atlantique qui possède le moins de meublés en nombre et en lits. La Bretagne est la première des quatre régions atlantiques

Augmentation du nombre d'hôtels en chaîne volontaire

Répartition des hôtels par type de gestion en Pays de la Loire en 2006 et 2010 (en nombre)



Source : Insee, Dgcis - enquête de fréquentation dans l'hôtellerie.

avec 50 800 lits en meublés en 2009. Parmi les meublés, la moitié des lits est située dans des gîtes labellisés Gîtes de France® ou Clé vacances et de façon plus marginale Accueil Paysan (227), Bienvenue à la Ferme (133) et Rando Accueil (78). En chambres d'hôtes, les Pays de la Loire totalisent 6 150 lits en 2009 dont la moitié est labellisée soit Gîtes de France® soit Clé vacances.

En 2009, les résidences de tourisme représentent en Pays de la Loire 22 150 lits, et les villages vacances, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour et centres sportifs, 19 000. Les Pays de la Loire sont en 7^e position nationale en capacité d'accueil derrière l'Aquitaine (3^e) et devant la Bretagne et le Poitou-Charentes.

Sur le littoral, les résidences de tourisme dépassent les hôtels

En 2010, 78 résidences classées Résidences de Tourisme ont été répertoriées en Pays de la Loire¹ : 54 sur le littoral, 17 en agglomération, 5 sur le rétro-littoral et 2 en milieu rural. Cette offre représente 24 000 lits, soit

une moyenne de 310 lits par résidence. Si le littoral représente 73 % des lits, c'est sur le rétro-littoral que la moyenne de lits par résidence est la plus élevée (près de 400 lits). En milieu rural, elle est en moyenne de 240 lits par résidence. En 2010, la capacité en résidences de tourisme représente plus du double de la capacité hôtelière sur le rétro-littoral, 150 % de la capacité hôtelière sur le littoral et 19 % de la capacité hôtelière urbaine. Le ratio des lits en résidences par rapport aux lits hôteliers peut être localement encore plus élevé, comme aux Sables-d'Olonne ou à Saint-Jean-de-Monts.

Entre 2008 et 2010, le nombre de résidences de tourisme en milieu urbain s'est accru de 42 %, doublant le nombre de lits. Ce développement des résidences de tourisme dépasse celui de l'offre hôtelière : il y a entre 2008 et 2010 une création de 540 lits dans les hôtels et 1 350 lits en résidences hôtelières. Sur le littoral, le nombre de lits hôteliers augmente de 580 lits et le nombre de lits en résidences de tourisme diminue de 620 lits. Le bilan global est donc pratiquement équilibré. Il pourrait s'agir de l'arrivée des premières résidences à

la fin de la période des avantages fiscaux et de leur transformation en copropriétés. Sur le rétro-littoral, le nombre de lits en hôtels est globalement stable, tandis que le nombre de lits en résidences atteint plus de 1 700 lits, soit plus de deux fois le nombre de lits hôteliers.

Cette évolution des résidences de tourisme peut s'expliquer en partie par l'adéquation de ce type d'offre avec le développement du tourisme de congrès. Une étude menée en 2010 par l'Observatoire régional du tourisme montre que les professionnels de centres de congrès considèrent que la possibilité de regrouper les congressistes, visiteurs ou exposants, au sein d'une même structure d'hébergement lors d'une manifestation est essentielle pour accueillir les manifestations professionnelles. Il est également préférable que l'offre en hébergement proposée soit homogène en termes de qualité. Les résidences de tourisme peuvent répondre à ces deux critères, comme c'est le cas en particulier à Nantes. ■

¹ Source : SNRT 2010

Une forte croissance des résidences hôtelières à Nantes Métropole²

Une forte croissance ces dernières années...

Dans l'agglomération nantaise, comme dans toutes les métropoles régionales, la résidence hôtelière (résidence de service classée Tourisme ou établissement assimilé) est le type d'hébergement qui s'est le plus développé depuis une dizaine d'années. Parfois moins coûteuses que l'hôtel, ces résidences proposent en outre des services annexes, tels que la restauration, et peuvent également disposer d'équipements de loisirs. En particulier, les résidences hôtelières situées en ville, adaptées à une clientèle d'affaires aussi bien que familiale, sont en forte croissance ces dernières années. Sur l'agglomération de Nantes, leur nombre a triplé en trois ans. Elles représentent ainsi en 2010 plus de 3 700 logements sur l'agglomération, dont 2 800 situés dans la seule ville de Nantes.

... liée à des avantages financiers

L'essor de ce type d'hébergement est lié en grande partie aux avantages financiers auxquels peuvent prétendre les investisseurs en locatifs meublés, au travers de la loi Scellier-Bouvard. Jusqu'en 2010, les investisseurs bénéficiaient en effet des mesures suivantes :

- remboursement de la TVA sur le prix d'acquisition ;
- réduction d'impôts de 25 % par rapport au prix de revient ;
- loyer garanti pendant neuf ans par bail sécurisé ;
- gestion totale du bien assurée via une société d'exploitation.

En outre, depuis la loi de modernisation économique, aucun classement n'est nécessaire, que ce soit au titre de la classification des hôtels ou de celle des résidences de tourisme.

Un impact sur l'offre en hébergement

Ce développement spectaculaire des résidences hôtelières n'est pas sans impact. S'il permet à l'agglomération nantaise de venir globalement combler une offre déficitaire, il peut, sur certaines zones - les plus excentrées notamment - et à certaines périodes de l'année, provoquer une saturation du marché et agir en retour sur leur équilibre économique ainsi que sur celui des autres types d'hébergement. Par ailleurs, comme pour tout produit fiscal, le risque de désinvestissement existe à l'issue du dispositif (une fois les neuf années de défiscalisation écoulées), posant ainsi à terme les questions de la pérennité qualitative de ces résidences, voire de leur reconversion.

² Source : Nantes Métropole



Un nouveau classement pour les hôtels et résidences de tourisme

Une nouvelle classification des hôtels et résidences de tourisme sera mise en place en 2012. Cette classification, qui comporte 225 à 233 critères en fonction de la catégorie, intègre de nouveaux éléments liés à l'accès à Internet, à l'accessibilité, au développement durable et à la qualité de service. Elle est composée de critères obligatoires et de critères « à la carte ».

La nouvelle grille prévoit la création d'une 5^e étoile. Le nouveau référentiel s'étalera désormais de la 1^{re} à la 5^e étoile. Le classement sera volontaire et attribué pour cinq ans. Son coût sera pris en charge par les professionnels. Les visites seront réalisées par des réseaux d'audit spécialisés.

Source : Arrêté du 22 décembre 2008 fixant les normes de classement des hôtels de tourisme applicable au 1^{er} juillet 2009. Arrêté du 4 juin 2010 fixant les normes et la procédure de classement des résidences de tourisme applicable au 1^{er} juillet 2010.

Définitions

✓ La **capacité d'hébergement** est la traduction en nombre de lits de l'offre en hébergement. Elle se calcule en multipliant le nombre de chambres d'hôtel par 2, le nombre d'emplacements de camping par 3 (certaines conventions internationales comme Eurostat préconisent un ratio de 4 lits par emplacement), le nombre de meublés de tourisme par 4 et le nombre de chambres d'hôtes par 2.

✓ L'**hôtellerie de plein air** concerne les campings caravanings, qui sont homologués par arrêté préfectoral. Ils sont classés de 1 à 4 étoiles, mention « loisir » ou « tourisme », dès lors qu'ils comportent un emplacement de passage. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires et l'accessibilité aux personnes handicapées.

✓ Un **emplacement loué à l'année** est un emplacement réservé à la location résidentielle, c'est-à-dire à un seul client pour l'ensemble de la période d'ouverture du camping.

✓ Un **emplacement de passage** est un emplacement destiné à une clientèle touristique n'y élisant pas domicile.

✓ Un **emplacement locatif**, ou « équipé », est un emplacement équipé d'un hébergement léger (chalet, bungalow ou mobil-home). Dans le cas contraire, l'emplacement est qualifié de « nu ».

✓ L'**hôtellerie de chaîne** est définie comme l'ensemble des hôtels ayant une enseigne d'un groupe hôtelier. Ces hôtels peuvent être des filiales du groupe hôtelier (« chaîne intégrée »), ou des hôtels franchisés (« indépendant franchisé »). Les hôtels de chaîne sont en grande majorité homologués tourisme. Il arrive cependant qu'une partie des hôtels d'une même enseigne ne soit pas classée, soit parce que le groupe ne le demande pas, soit en raison de spécificités locales.

✓ Les **chaînes volontaires** sont des groupements d'hôtels indépendants désireux d'affirmer une identité, tels Logis de France, Relais & Châteaux, etc.

✓ La **résidence de tourisme** est un type d'hébergement constitué d'un ou plusieurs bâtiments d'habitation individuels ou collectifs. Les locaux d'habitation meublés sont proposés à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile, pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Contrairement aux hôtels, il n'y a pas en général de service particulier, sauf des options forfaitaires de ménage ou de fourniture de linge, etc.

La résidence de tourisme peut être placée sous le statut de la copropriété des immeubles ou sous le régime des sociétés d'attribution d'immeubles en

jouissance à temps partagé. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale.

Pour être classée, une résidence de tourisme doit comporter au moins 100 lits (sauf cas mentionnés dans l'article 1^{er} du décret n°2010-759 du 6 juillet 2010 portant diverses dispositions relatives au tourisme). Dans le cas d'une résidence de tourisme en copropriété, 70 % des logements sont soumis à une obligation durable de location qui ne saurait être inférieure à neuf ans.

Les établissements classés résidences de tourisme qui ont fait l'objet, antérieurement à la date du 1^{er} juillet 2010, d'un classement sans répondre au critère de la capacité minimale de 100 lits, peuvent conserver le bénéfice de cette dérogation lors des classements ultérieurs dès lors que l'établissement concerné est en conformité avec l'ensemble des autres critères fixés au tableau de classement mentionné à l'article D. 321-3 du code du tourisme.

✓ L'appellation **résidence hôtelière** n'a aucune assise réglementaire, puisque l'établissement n'est soit pas classé, soit classé hôtel de tourisme, soit résidence de tourisme, soit les deux à la fois. L'appellation commerciale des établissements étant libre, on trouve sur le marché des résidences de tourisme, des résidences hôtelières, des appart'hôtels, etc.

Pour comprendre ces résultats

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués et non homologués de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 14 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale. Parallèlement à l'enquête, le parc hôtelier est mis à jour chaque année de manière exhaustive.

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie de plein air en volume et en termes de structure de la clientèle (origine géographique). Elle assure en outre une connaissance exhaustive du parc. Réalisée de mai à septembre chaque année depuis 1981, elle couvre un échantillon de 8 000 terrains de camping, offrant au moins un emplacement de passage, classés de 1 à 4 étoiles et situés en France métropolitaine. La fréquentation mesurée est donc celle des emplacements offerts à la clientèle de passage, seule considérée comme touristique.

Les données sur les **résidences de tourisme** sont suivies par le SNRT, Syndicat national des résidences de tourisme, qui couvre aussi bien les résidences classées tourisme, que les établissements assimilés. En 2010, le SNRT compte 92 adhérents et environ 410 000 lits. Il représente ainsi près

des deux tiers de l'ensemble de la profession en nombre de lits.

Unat : Union nationale des associations de tourisme.

Le réseau des statistiques régionales du tourisme (Cyvel stats)

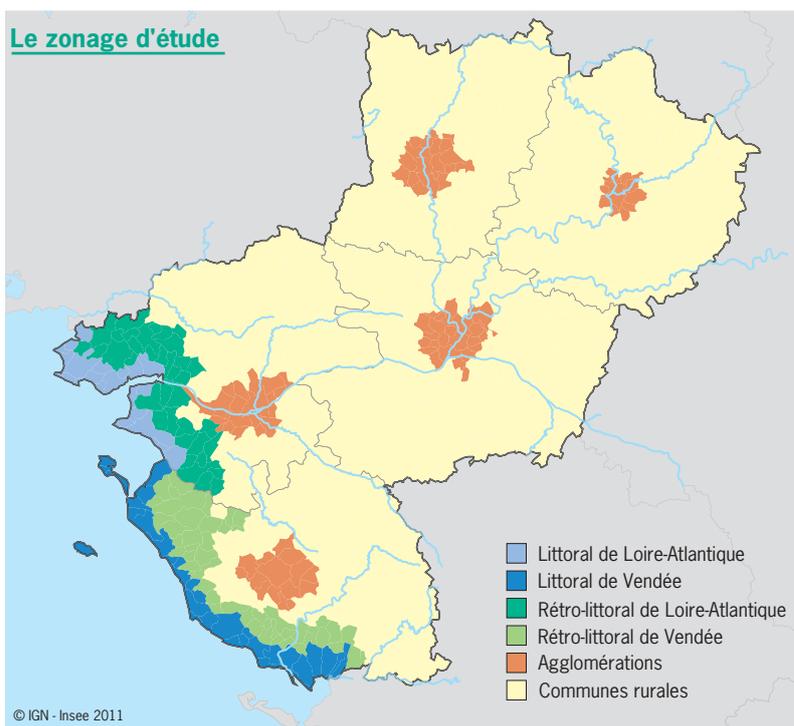
L'outil de collecte et d'analyse Cyvel stat comprend une enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques et activités de loisir (1 500 établissements). Cette enquête est pilotée par l'Observatoire régional du tourisme en collaboration avec les territoires touristiques de la région.

Le zonage d'étude

Les données sur l'offre en hébergement et le volume d'emploi salarié sont détaillées sur différents territoires au sein de la région :

- le littoral de Loire-Atlantique ;
- le littoral de Vendée ;
- le rétro-littoral de Loire-Atlantique ;
- le rétro-littoral de Vendée ;
- les principales agglomérations : Nantes Métropole, Le Mans Métropole, Angers Loire Métropole, Laval Agglomération, ainsi que la communauté de communes du Pays Yonnais ;
- les autres communes, dites « rurales ».

L'espace littoral est défini dans ce dossier par l'ensemble des communes côtières ou très proches du littoral. Le rétro-littoral complète l'espace littoral à partir du zonage en bassin de vie, qui correspond au plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.



Pour en savoir plus

Site Internet de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGClS) : www.tourisme.gouv.fr

Site Internet de l'Observatoire régional économique et social des Pays de la Loire : ores.paysdelaloire.fr

Site internet de l'Observatoire régional du tourisme (données Cyvel Stats) : www.enpaysdelaloire.com/fr/espacepro

Le tourisme en France - Édition 2008, Insee Références, Insee, mai 2009.



18 millions de visiteurs chaque année dans les Pays de la Loire

Arnaud DU CREST et Cécile ONILLON-PATRON

(Observatoire régional du tourisme – Société publique régionale des Pays de la Loire)

La fréquentation touristique dans les hébergements marchands est majoritairement liée à l'hôtellerie de plein air, qui concentre près de deux fois plus de nuitées que l'hôtellerie. Les étrangers, particulièrement nombreux dans les campings du littoral, constituent une part importante de la clientèle dans les campings ruraux. Dans l'hôtellerie, 90 % des nuitées sont françaises, les nuitées étrangères étant principalement britanniques. La clientèle d'affaires représente plus de la moitié des nuitées dans ce mode d'hébergement.

Chaque année, tous hébergements et nationalités confondus, la région accueille environ 82 millions de nuitées touristiques, ce qui représente environ 18 millions de visiteurs et 6,8 % des séjours réalisés en France. Tous hébergements confondus, en hiver (octobre 2008 à mars 2009), la durée moyenne de séjour des Français en Pays de la Loire est de 3,6 jours et en été (avril à septembre 2009), elle est de 6 jours. 17 % des nuitées en hôtels et campings sont étrangères. Les trois premières clientèles étrangères de ces hébergements sont les Britanniques, les Néerlandais et les Allemands.

10,4 millions de nuitées dans l'hôtellerie de plein air en 2010

Les campings des Pays de la Loire ont enregistré 10,4 millions de nuitées en 2010, soit 10 % de la fréquentation

nationale, ce qui place la région en 4^e position pour les nuitées françaises en hôtellerie de plein air et en 6^e position pour les nuitées étrangères. Les Français sont de plus en plus nombreux à séjourner dans les campings ligériens. Leur fréquentation a augmenté de 8 % sur les deux dernières saisons. La durée de séjour en camping est de 5,9 jours en moyenne pour les français contre 6,5 jours pour les étrangers. Le taux d'occupation est de 37 % en 2010, soit en moyenne 168 nuitées par emplacement de passage pour la saison 2010, la moyenne nationale étant de 147 nuitées.

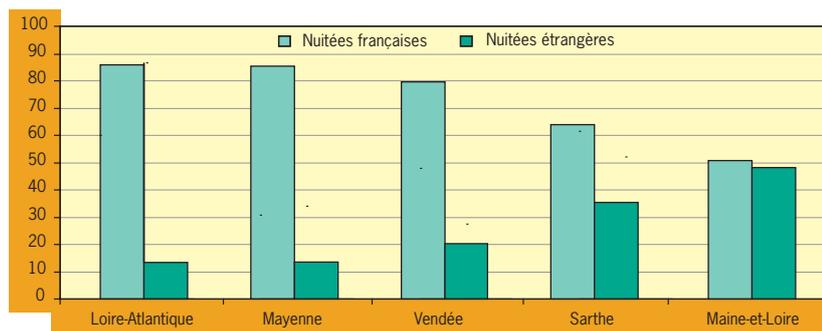
L'attrait des étrangers pour le camping rural

En nombre, les étrangers en camping sont plus nombreux sur le littoral : en 2010, ils représentent 1,3 million de nuitées, dont 1,1 sur le littoral vendéen, pour un total de 2,1 millions de nuitées étrangères dans la région. En proportion en revanche, la part des nuitées

étrangères est plus importante dans les campings de l'intérieur de la région. En effet, si la part des nuitées étrangères dans l'hôtellerie de plein air est de 21 % en moyenne, on constate de forts écarts entre les départements. Ainsi, la part des étrangers dans la fréquentation est limitée dans les départements littoraux et en Mayenne, mais est en revanche plus importante en Sarthe et même proche de celle des Français dans le Maine-et-Loire. Les touristes français semblent ainsi venir en Pays de la Loire principalement pour les activités balnéaires, tandis que les étrangers viennent aussi pour découvrir la région. Les étrangers montrent en effet un intérêt pour les lieux de visite, comme l'indique une étude récente sur les grands sites du Val de Loire, évaluant à 34 % la part des étrangers dans la fréquentation des grands sites. Les étrangers représentent par ailleurs 31 % des touristes fréquentant en 2010 l'itinéraire « La Loire à Vélo » en Pays de la Loire sur lequel l'hébergement privilégié est le camping. Il semblerait donc y avoir une réelle opportunité à développer l'accueil des étrangers en camping dans l'intérieur de la région.

Une part importante de clientèle étrangère dans les campings du Maine-et-Loire

Répartition des nuitées en camping par nationalité et département en Pays de la Loire en 2010 (en %)



Source : Insee, Dgcs - enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air.

5,8 millions de nuits d'hôtel

Les hôtels ont réalisé 5,8 millions de nuitées en 2010, soit 3,0 % des nuitées de France métropolitaine. Le taux d'occupation moyen dans l'hôtellerie des Pays de la Loire est lui de 54 % en 2010 (53 % sur le littoral et entre 55 et 59 % dans les agglomérations). La durée moyenne de séjour en hôtel est de 1,6 jour alors qu'elle est de 1,8 jour en moyenne en France métropolitaine et de 2,0 jours en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Comme dans les autres régions atlan-

Le camping, premier mode d'hébergement utilisé par les cyclistes sur « La Loire à Vélo »

Selon l'étude sur la fréquentation de « La Loire à Vélo », 90 % des hébergements utilisés par les cyclistes sont des hébergements marchands, dont 39 % en camping et 24 % en hôtel. Le camping est plus pratiqué par les jeunes et les familles, l'hôtellerie et les chambres d'hôtes plus fréquemment utilisées parmi les 50 à 59 ans (35 %) et les 60 ans et plus (39 %). Il en est de même pour les camping-cars utilisés essentiellement par les plus de 50 ans.

Les touristes étrangers fréquentent beaucoup plus l'hôtel (36 %) que les touristes français (15 %). C'est surtout le cas des Suisses et des Scandinaves, qui utilisent à plus de 63 % les hôtels et chambres d'hôtes, mais aussi des européens du Sud et de l'Est. La part du camping chez les Néerlandais n'est pas plus élevée que la moyenne (35 %) alors que les Anglais l'utilisent nettement plus (53 %).

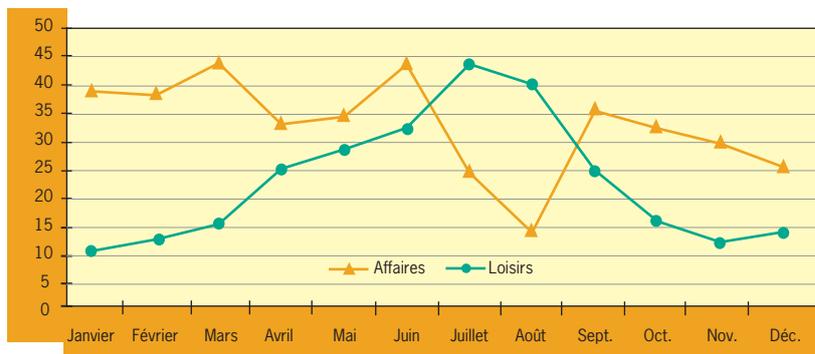
tiques, la durée moyenne de séjour des étrangers en hôtel (2,0 jours en 2010) est inférieure à la moyenne française (2,2 jours).

Peu d'étrangers dans les hôtels

La clientèle française représente 90 % des nuitées enregistrées dans les hôtels des Pays de la Loire au cours de l'année 2010. La part des étrangers est ainsi très faible par rapport à la moyenne nationale (10 % contre 34 % en France métropolitaine). La clientèle étrangère

Affaires et loisirs : deux types de clientèles complémentaires

Taux d'occupation des hôtels par type de clientèle en Pays de la Loire en 2010 (en %)



Source : ORT - Cyvel stats.

Lecture : En janvier le taux d'occupation global est de 50 %, dont 12 % pour un motif loisirs et 38 % pour un motif affaires. Le taux d'occupation global est légèrement différent de celui fourni par l'Insee, les panels observés étant distincts (168 observations pour motif loisirs et 151 pour affaires).

est composée principalement de Britanniques, qui représentent 28 % des nuitées étrangères en 2010. Viennent ensuite les Allemands et les Belges. C'est en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire que les nuitées étrangères sont les plus nombreuses (44 % et 23 % de l'ensemble des nuitées étrangères régionales en 2010). C'est en Vendée que la durée moyenne de séjour est en revanche la plus longue : 1,7 jour pour les Français, 2,3 jours pour les étrangers, 1,8 jour toutes clientèles confondues.

Le taux d'occupation, toutes nationalités confondues, est de 54 % en 2010, variant de 43 % en décembre à 68 % en juin. La fréquentation est principalement composée de deux catégories de clientèle : le tourisme d'affaires pendant l'année et le tourisme d'agrément principalement en été. Toutefois, sur l'ensemble de l'année 2010, la clientèle d'affaires représente plus de la moitié des nuitées hôtelières (56 %). ■

Définitions

✓ En termes de fréquentation, une **nuitée** correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

✓ Le **taux d'occupation** est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupées et le nombre de chambres (emplacements) offertes par les hôtels (campings) ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupées au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels (campings), qu'ils soient ouverts ou fermés.

Pour en savoir plus

Rucet A. et Courtois M., **Saison 2010 : les Français toujours plus nombreux dans les campings des Pays de la Loire**, Insee Pays de la Loire, Études, n°93, février 2011.

La clientèle internationale, Les Dossiers de l'Observatoire régional du tourisme des Pays de la Loire, n°35, octobre 2006.

Étude de comportements des visiteurs de 19 grands sites du Val de Loire, Planeth Consultants, Université d'Angers, février 2011.

Étude de fréquentation et de retombées économiques de La Loire à Vélo, Inddigo - Altermodal / Comité régional du tourisme Centre-Val de Loire et Société publique régionale des Pays de la Loire, mars 2011.



Tourisme en Pays de la Loire : 43 000 emplois salariés

Laurence HAUTOBOIS (Insee)

Dans les Pays de la Loire, le tourisme génère 43 000 emplois salariés en moyenne annuelle, principalement dans la restauration et l'hôtellerie, mais également dans des activités moyennement ou faiblement touristiques comme celles des hypermarchés ou du commerce de détail. Si l'emploi touristique des Pays de la Loire est plus diversifié qu'ailleurs, son poids dans l'emploi salarié total est plus faible qu'il ne l'est dans les autres régions de province. Ces emplois représentent en effet 3,5 % de l'ensemble des emplois salariés régionaux, contre 4,4 % en moyenne dans les régions de province.

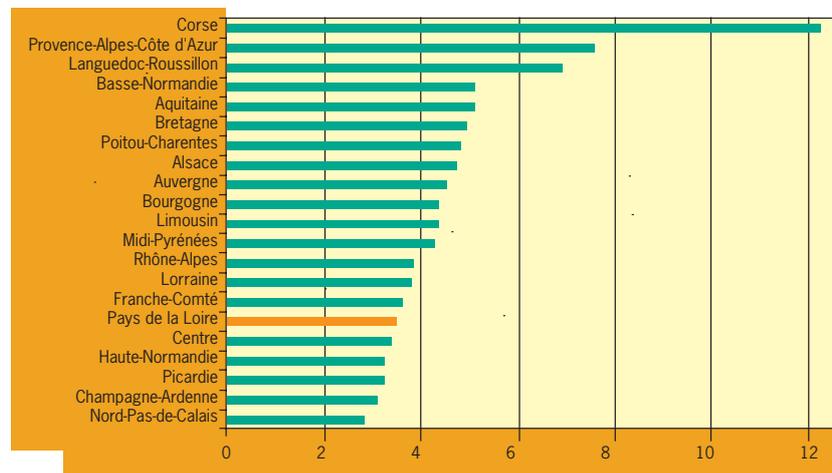
En Pays de la Loire, l'emploi salarié est impacté par l'afflux de population lié à la fréquentation touristique. Ainsi, en 2007, l'activité touristique génère 43 000 emplois salariés en moyenne annuelle, soit l'équivalent de la branche transport régionale. Ces emplois touristiques sont répartis de manière inégale sur le territoire. La Loire-Atlantique est de loin le premier département employeur, avec 16 600 emplois touristiques. La Vendée en compte, quant à elle, 10 100. L'emploi salarié touristique varie évidemment fortement au cours de l'année, de 30 500 emplois en janvier à 63 100 en août. À ces emplois salariés, il faut ajouter, selon le recensement de la population, près de 8 000 emplois non salariés en lien avec une activité touristique. Relevé au mois de janvier, c'est-à-dire dans une période relativement creuse pour l'activité touristique, ce chiffre doit être considéré comme minorant l'emploi non salarié. Ainsi, en Pays de la Loire, au moins 51 000 emplois, salariés ou non, sont soit directement liés à la demande touristique (hôtels, campings), soit induits par la présence de touristes dans des activités qui répondent aussi à la demande de la population résidente (super et hypermarchés, commerces de détail, etc.).

Un poids du tourisme plus faible dans les Pays de la Loire

En Pays de la Loire, la part des emplois salariés liés au tourisme se situe à 3,5 % de l'ensemble des emplois salariés, contre 4,4 % en moyenne en province. Malgré les attraits touristiques régionaux tels que le littoral, la vallée de la Loire,

Un poids du tourisme limité en Pays de la Loire

Part de l'emploi salarié touristique dans l'emploi salarié total en 2007 en France de province (en %)



Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2007, estimation de l'emploi salarié touristique.

la présence de nombreux parcs et les événements, la région ne se place ainsi qu'au 16^e rang des régions de province. Les trois autres régions du littoral atlantique présentent des taux plus élevés, de l'ordre de 5 %.

Différents éléments d'explication peuvent éclairer le poids apparemment relativement faible du tourisme dans l'activité régionale en termes d'emploi. Parmi ceux-ci, la structure très diversifiée du tissu économique des Pays de la Loire est un élément majeur. La structure de l'offre peut également l'expliquer en partie. Ainsi, avec une part importante de résidences secondaires dans la région, qui représentent 73 % de la capacité d'accueil en nombre de lits touristiques, soit 2 points de plus qu'en moyenne en province, les Pays de la Loire « hébergent » de nombreux touristes sans que ceux-ci n'entretiennent de relation marchande avec le secteur. Concernant l'hébergement marchand,

l'offre en lits touristiques relève beaucoup plus souvent des campings qu'en moyenne dans les régions de province, à hauteur de 68 % contre 50 %, et moins fréquemment de l'hôtellerie. Cette activité représente, avec les résidences de tourisme et les hébergements assimilés, 17 % de la capacité d'accueil dans la région contre 28 % en province. L'apport d'emploi via l'hôtellerie, où les effectifs salariés par lits touristiques sont plus élevés, est donc moindre dans la région qu'en moyenne en province. Par ailleurs, les Pays de la Loire disposent d'une façade maritime moins étendue que d'autres régions littorales telles que la Bretagne ou l'Aquitaine par exemple. Ainsi, au niveau des départements, c'est en Vendée, qui totalise les deux tiers des kilomètres de côte de la région, que le poids du tourisme est le plus important. Les emplois salariés touristiques vendéens représentent 4,8 % de l'emploi total en moyenne annuelle, loin devant

la Mayenne (2,2 %) et le Maine-et-Loire (2,9 %), mais aussi la Loire-Atlantique (3,5 %) et la Sarthe (3,4 %).

Des emplois plus diversifiés

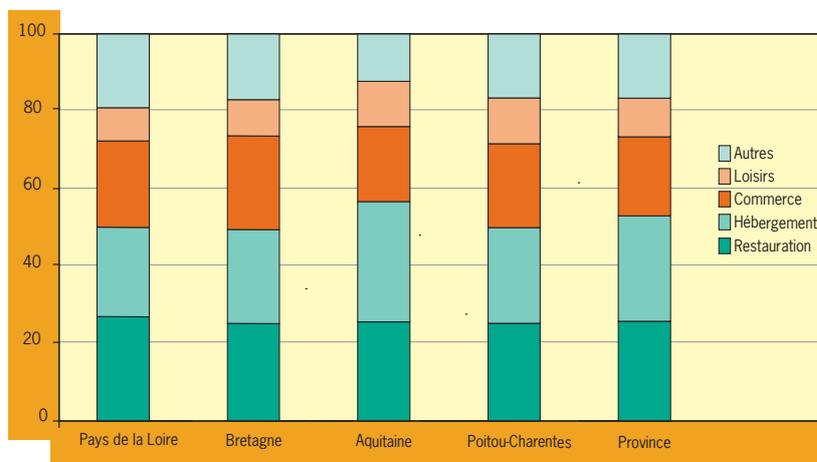
Les activités en lien avec la fréquentation touristique sont nombreuses. Ainsi, les emplois salariés liés au tourisme se répartissent non seulement dans les activités totalement tournées vers le tourisme, comme l'hôtellerie ou les campings, mais également dans des secteurs liés en partie à la fréquentation touristique, tels la restauration ou le commerce.

Au niveau national (hors Île-de-France), l'emploi touristique repose sur les deux activités essentielles que sont l'hôtellerie et la restauration. Cette dernière prédomine, avec 26 % des salariés liés au tourisme en 2007. L'hôtellerie prend la seconde place avec près de 21 % des emplois salariés liés au tourisme. Si l'on ajoute à l'hôtellerie les autres activités d'hébergement comme les campings, les gîtes, ou les villages de vacances par exemple, cette part atteint le tiers.

Dans les Pays de la Loire, l'emploi salarié touristique est moins concentré qu'il ne l'est au niveau national. En effet, les activités qui ne sont pas spécifiquement touristiques sont plus fortement représentées au niveau de la région qu'elles ne le sont au niveau France de province. Les activités moyennement et faiblement touristiques représentent ainsi quatre emplois salariés touristiques sur dix en Pays de la Loire contre trois sur dix en France de province et sur l'ensemble des

La restauration : premier employeur des Pays de la Loire

Répartition des salariés liés au tourisme par secteur d'activité en 2007 (en %)



Source : Insee, DADS 2007, estimation de l'emploi salarié touristique.

autres régions du littoral atlantique. Ainsi, avec près de 3 800 salariés touristiques en moyenne annuelle par jour, les super et hypermarchés totalisent 9 % des emplois salariés touristiques régionaux, devançant les hébergements autres que les hôtels.

L'hôtellerie en retrait

La restauration est le premier employeur du secteur touristique des Pays de la Loire avec près de 11 500 emplois, soit 27 % des emplois touristiques régionaux. L'ensemble des activités d'hébergement, composé entre autres des hôtels, des campings ou des auberges de jeunesse, se situe en seconde position, avec 23 %

de l'ensemble des salariés touristiques régionaux, soit 4 points de moins qu'en France de province. Cette part est également inférieure à celle observée dans les autres régions du littoral atlantique, où elle varie de 24 % à 31 %. En effet, l'hôtellerie, avec 6 800 salariés, est plus faiblement représentée dans la région. La structure de l'offre hôtelière des Pays de la Loire, qui comprend davantage d'hôtels de catégories 0 à 2 étoiles, explique en partie ces résultats. L'effectif salarié dans les hôtels augmente en effet avec leur classement : pour 100 lits touristiques, il varie de 3 salariés pour les hôtels 0 étoile à plus de 20 salariés en moyenne pour les 4 étoiles. ■

Pour comprendre ces résultats

Selon la définition retenue par l'Organisation mondiale du tourisme, le tourisme comprend « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés hors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autre motif ».

L'estimation de l'emploi salarié touristique

Les données sont issues de l'exploitation des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) de 2007. Il s'agit d'un document administratif que doit remplir toute entreprise employant

des salariés, pour toutes les activités économiques à l'exception de la fonction publique d'État, des services domestiques et des activités extra-territoriales.

La méthode d'estimation des emplois salariés liés au tourisme, mise au point à l'Insee, permet de rendre compte des impacts territoriaux : pour mesurer l'emploi touristique salarié, les établissements employeurs sont classés selon l'intensité touristique de leur activité et le niveau d'équipement touristique de la commune dans laquelle ils sont implantés. Pour chaque croisement de ces critères, une part plus ou moins importante de leur emploi est retenue (cf. tableau).

Pour permettre des comparaisons géographiques pertinentes, les activités en lien avec le tourisme mais pas avec la fréquentation touristique du territoire analysé sont exclues (agences de voyages ou fabrication de caravanes par exemple). Sont également exclues les activités générant des emplois indirectement liés au tourisme, telles que le commerce de gros. Par ailleurs, l'emploi dans les campings municipaux est légèrement sous-estimé en raison de la source utilisée (DADS 2007) : les campings municipaux n'ayant pas souvent d'identification propre, ils peuvent être assimilés aux mairies et donc exclus des activités touristiques.



Un regroupement des activités a été réalisé pour l'analyse de la structure des emplois touristiques :

- restauration : restaurations de type traditionnel ou rapide ;
- hébergements : hôtels et autres hébergements touristiques (campings, auberges de jeunesse et refuges, etc.) ;
- commerce : boulangeries, supérettes, café-tabacs, super et hypermarchés, autres commerces alimentaires, commerces de détail non alimentaires ;
- loisirs : transports fluviaux, transports côtiers, offices de tourisme, activités

sportives, parcs d'attractions, casinos, activités thermales et de thalassothérapie.

L'estimation de l'emploi non salarié touristique

En complément de l'estimation de l'emploi salarié touristique, ce dossier fournit un ordre de grandeur de l'emploi non salarié lié au tourisme en 2007, selon les enquêtes annuelles du recensement de la population de l'Insee. La méthode de calcul repose sur l'hypothèse que, pour un secteur relevant du champ des activités touristiques, la part de l'emploi non salarié consacrée au tourisme égale la

part des emplois salariés touristiques dans l'emploi salarié total de l'activité. On suppose ainsi que l'activité du chef d'entreprise se répartit comme l'activité de ses salariés.

Cette estimation de l'emploi non salarié lié au tourisme est à interpréter avec précaution. En effet, les enquêtes de recensement, ayant lieu en janvier et février, permettent de prendre en compte les emplois saisonniers d'hiver mais pas ceux liés au tourisme estival. Le volume d'emploi non salarié en Pays de la Loire est donc sous-estimé et ne peut être comparé avec celui des autres régions.

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique (ex. : hôtellerie)	Tout l'emploi	Tout l'emploi	Tout l'emploi
Fortement touristique (ex. : restauration, café-tabac)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique (ex. : supermarchés, hypermarchés)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristique (ex. : commerce de détail de textiles)	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (ex. : industrie)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

Pour en savoir plus

Le Garrec M.-A., « **Le tourisme : un secteur économique porteur** », in *Le tourisme en France - Édition 2008*, Insee Références, mai 2009.

Vilain E. et Warzée C., **Activités touristiques : combien d'emplois pour quels actifs dans le Nord-Pas-de-Calais ?**, Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profil*, n°76, septembre 2010.

Dardaillon B., **44 000 emplois liés au tourisme en Normandie**, Insee Basse-Normandie, *Cent pour cent*, n°205, juin 2010.

Portrait des saisonniers du tourisme

Lionel KERDOMMAREC et Amandine RODRIGUES (Insee)

Les saisonniers d'été du tourisme sont majoritairement des femmes. Ils sont souvent recrutés plus jeunes que dans les autres emplois potentiellement touristiques. Les saisonniers d'été travaillent également davantage sur des postes de niveau employé, avec des temps partiels plus fréquents et ont, par nature, des contrats plus courts. Leur salaire horaire net est inférieur de 12 % au salaire moyen pratiqué dans l'ensemble des emplois potentiellement touristiques. Recrutés localement, ils sont par ailleurs peu nombreux à poursuivre leur activité une fois la saison terminée.

L'activité touristique engendre localement d'importantes variations de population qui génèrent des besoins de main-d'œuvre pour assurer l'hébergement des vacanciers, les nourrir ou encore les divertir. Face à ces fluctuations parfois brutales de la demande, les mécanismes d'adaptation du tissu productif reposent sur le recours temporaire à un surcroît de main-d'œuvre occupé par les travailleurs saisonniers. Ils constituent l'un des rouages nécessaires au bon fonctionnement de l'économie du tourisme. À ce titre, leur recrutement et leurs conditions de travail sont essentiels au bon déroulement de la saison touristique.

Commerce et restauration : secteurs qui recrutent le plus en période estivale

En Pays de la Loire, les saisonniers d'été, travaillant entre mars et octobre, représentent 23 % de l'emploi salarié touristique en moyenne sur l'année. La restauration et le commerce (super et

hypermarchés, commerce de détail non alimentaire) sont les premiers secteurs employeurs, avec chacun 23 % de ces emplois saisonniers. Suivent les activités d'hébergement du type campings et auberges de jeunesse (10 %), l'hôtellerie (6 %), ainsi que les activités récréatives et sportives (5 %). Quant aux activités faiblement touristiques, couvrant une large palette de secteurs, elles participent à l'emploi saisonnier d'été à hauteur de 18 %.

Un personnel plus jeune, constitué principalement d'employés

Avec 62 % de femmes, les emplois saisonniers d'été sont aussi féminins que l'ensemble des emplois de référence, correspondant aux emplois potentiellement touristiques, qu'ils soient saisonniers ou non. Les saisonniers d'été sont en revanche beaucoup plus jeunes. En effet, dans les Pays de la Loire, 60 % des saisonniers du tourisme en période

estivale ont moins de 26 ans, contre 27 % des salariés des activités potentiellement touristiques. La part des moins de 26 ans est particulièrement élevée dans les activités de commerce et notamment dans celle des super et hypermarchés (82 % des emplois saisonniers, contre 28 % des emplois de référence). Dans la restauration, leur part est également très élevée, à hauteur de 67 % des emplois saisonniers, contre 47 % des emplois de référence.

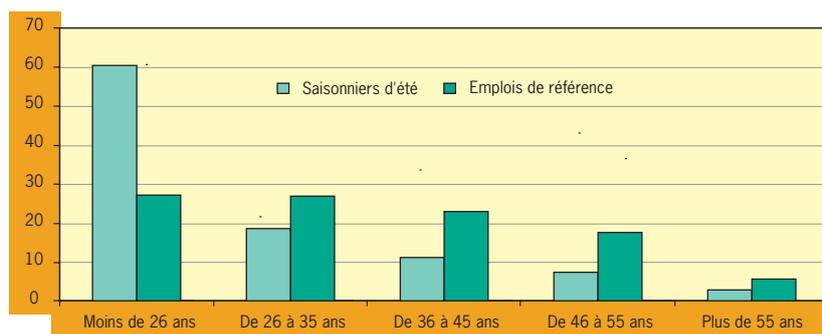
L'emploi saisonnier d'été est moins qualifié que les emplois potentiellement touristiques. Les employés sont en effet beaucoup plus nombreux parmi les saisonniers que parmi les emplois de référence (69 % contre 56 %). Ces emplois se concentrent essentiellement dans la restauration, les activités des super et hypermarchés, et dans une moindre mesure, dans les hébergements touristiques hors hôtels et le commerce de détail non alimentaire.

Des rémunérations moins favorables pour les cadres et professions intermédiaires

En Pays de la Loire, le salaire moyen perçu par un travailleur saisonnier d'été du tourisme s'élève à 8,16 euros nets par heure en 2007, soit 12 % de moins que la rémunération moyenne des emplois de référence. Ainsi, les salariés recrutés pendant la période estivale bénéficient de salaires horaires nettement inférieurs à ceux de l'ensemble des emplois, du fait notamment de leur moindre qualification. Si dans la restauration les salaires sont légèrement supérieurs (+ 2 %), les autres secteurs enregistrent des conditions salariales

Des saisonniers plus jeunes que l'ensemble des salariés des emplois potentiellement touristiques

Répartition des saisonniers d'été et des salariés des emplois potentiellement touristiques par tranche d'âge en Pays de la Loire en 2007 (en %)

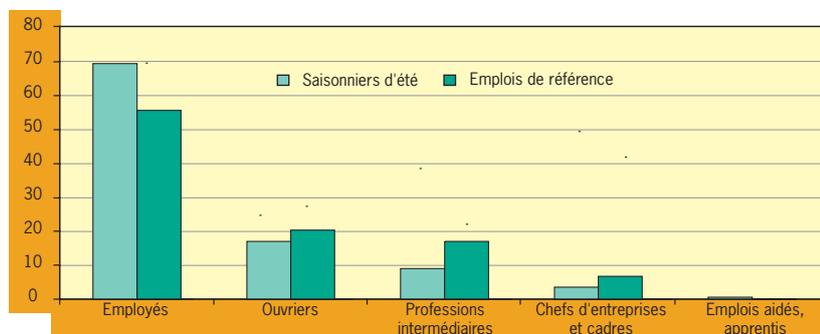


Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2007, estimation de l'emploi salarié touristique.



Des emplois saisonniers moins qualifiés que les emplois potentiellement touristiques

Répartition des saisonniers d'été et des salariés des emplois potentiellement touristiques par catégorie socioprofessionnelle en Pays de la Loire en 2007 (en %)



Source : Insee, DADS 2007, estimation de l'emploi salarié touristique.

moins favorables. Les salaires horaires nets sont inférieurs de 11 % dans les hébergements hors hôtels, ainsi que dans les super et hypermarchés, et de 35 % dans les activités récréatives et sportives.

Les hommes saisonniers sont payés 8,44 euros de l'heure, soit 2 euros de moins que lorsqu'ils occupent les emplois de référence. Malgré cela, leur niveau de salaire est équivalent à celui des femmes travaillant dans les emplois potentiellement touristiques. Quant aux femmes employées en tant que saisonnières, nombreuses à occuper des emplois dans les secteurs les moins rémunérateurs, tels que l'hébergement et la restauration, elles sont payées 50 centimes d'euros de moins par heure que leurs homologues saisonniers masculins.

Au niveau des catégories socioprofessionnelles, si les employés présentent des salaires légèrement supérieurs à ceux des emplois de référence (+ 1 %), les cadres saisonniers et les professions intermédiaires sont payés respectivement 26 % et 17 % de moins que dans les emplois de référence.

Une situation plus précaire : beaucoup de contrats courts et de temps partiels

Lors de la période estivale, la moitié des saisonniers est employée à temps partiel, contre 41 % des salariés des secteurs potentiellement touristiques. En termes de durée de contrat, les contrats courts, c'est-à-dire inférieurs à un mois, sont par ailleurs deux fois plus fréquents que pour les emplois de

référence (47 % contre 24 %). Dans les activités récréatives et sportives par exemple, 68 % des salariés ont des contrats de moins d'un mois, contre 38 % pour les emplois de référence. Ces contrats courts d'été concernent plus souvent les cadres et chefs d'entreprise ainsi que les professions intermédiaires que les autres catégories socioprofessionnelles.

Les contrats de un à six mois sont également plus fréquents chez les saisonniers d'été que dans les emplois de référence : ils concernent 51 % des saisonniers d'été, contre 30 % des emplois potentiellement touristiques. Ce type de contrat est prépondérant dans les super et hypermarchés, la restauration et les hôtels.

Des poursuites d'activité peu nombreuses une fois la saison terminée

Concernant les saisonniers du cœur de métier du tourisme, comprenant principalement les hébergements touristiques et la restauration, en Pays de la Loire, seulement 26 % avaient un emploi deux mois avant le début de la saison. Ils sont à peine plus nombreux à être en emploi deux mois après la fin de la saison : 34 %. La poursuite d'activité varie néanmoins de façon sensible selon l'activité saisonnière et la durée des contrats.

Bien que la durée des contrats soit particulièrement faible dans les activités récréatives et culturelles, les saisonniers de ce secteur sont relativement nombreux à être en emploi deux mois avant (30 %) ou après la fin de la saison (32 %). La restauration présente le taux

de poursuite d'emploi le plus élevé : 36 % des saisonniers sont encore en emploi deux mois après la saison, et plus souvent dans le même domaine. Dans ces deux activités, un même emploi saisonnier peut en outre être occupé successivement par plusieurs personnes. Le nombre de contrats de saisonniers signés au cours des différentes saisons y est donc bien plus élevé que le nombre d'emplois saisonniers distincts.

De leur côté, les hôtels et restaurants emploient principalement des saisonniers pour la plus grande partie de la saison estivale, avec des contrats pouvant aller jusqu'à six mois. Mais ces contrats d'assez longue durée ne semblent pas constituer un réel atout pour obtenir un emploi durable à plus long terme.

Un recrutement local

Le recrutement des saisonniers du cœur de métier du tourisme est local dans la grande majorité des cas. Ainsi, en 2007 en Loire-Atlantique, 78 % des saisonniers de la restauration vivent dans la même zone d'emploi que leur employeur. L'hébergement touristique attire davantage de travailleurs saisonniers vivant hors de la zone d'emploi de l'employeur : seuls 60 % habitent dans la même zone. Certains salariés de l'hébergement touristique enchaînent ainsi saison d'hiver à la montagne et saison d'été sur le littoral atlantique. En Vendée, les activités saisonnières recourent beaucoup plus à de la main-d'œuvre venant d'autres territoires. Cela s'explique par le nombre élevé d'emplois saisonniers proposés par rapport à la main-d'œuvre disponible, moins importante dans ce département qu'en Loire-Atlantique, notamment les jeunes étudiants. ■

Le tourisme, principale activité saisonnière de la Vendée, contrairement à la Loire-Atlantique

Dans les Pays de la Loire, les emplois saisonniers sont particulièrement nombreux dans les deux départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée. Dans ces départements, les besoins en saisonniers se concentrent sur le littoral, mais aussi dans l'agglomération nantaise et sa proche périphérie où l'économie est très diversifiée.

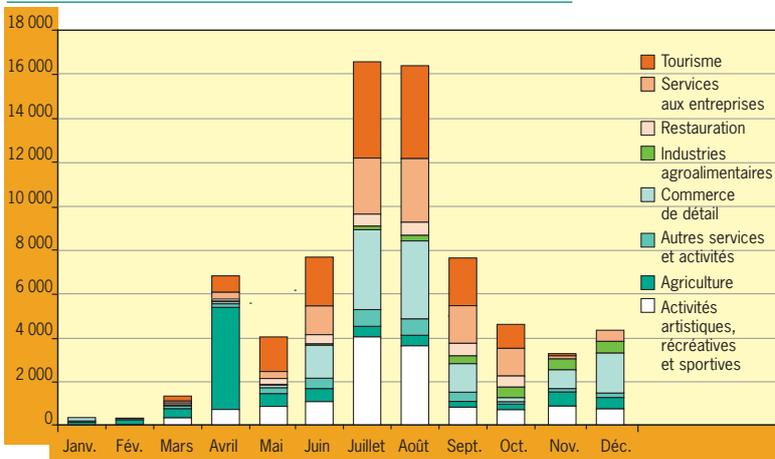
En Loire-Atlantique, dès l'arrivée du printemps, les besoins en main-d'œuvre saisonnière se succèdent dans des secteurs d'activité variés. Ainsi, le maraîchage sollicite une main-d'œuvre abondante, principalement pour la cueillette et le conditionnement du muguet dans la seconde quinzaine d'avril. Prennent ensuite le relais, à partir des vacances de printemps, des activités touristiques très présentes sur le littoral : commerces, hôtellerie, camping, restauration, activités récréatives. Dans ces secteurs, le recrutement de saisonniers double début juillet pour répondre à l'afflux de vacanciers.

Au cours de la période estivale, afin de faire face à l'afflux de population mais aussi aux congés des salariés permanents, certains services aux entreprises comme les activités de nettoyage, de surveillance et de garde embauchent des salariés saisonniers pour assurer la continuité du service. Dans le même temps, les activités de plein air ou récréatives pour les enfants ou adolescents en vacances offrent de nombreux postes à pourvoir pour quelques semaines. De plus, en juillet, certaines entreprises de la construction et de l'industrie recourent à des saisonniers recrutés en mission d'intérim pour faire face à un surcroît d'activité, avant le traditionnel creux observé en août dans ces secteurs.

À l'automne, au moment des vendanges, apparaissent des besoins dans la récolte de fruits et la viticulture. À l'approche de la période des fêtes de fin d'année, les industries agroalimentaires et la plupart des formes de commerce - grandes surfaces, mais aussi marchés ou commerces spécialisés tels que les bijouteries ou les magasins d'équipements du foyer - doivent faire face à un pic d'activité lié à leurs préparatifs.

Des activités saisonnières très variées en Loire-Atlantique

Emplois saisonniers par activité et par mois en Loire-Atlantique en 2007



Sources : Insee, DADS 2007 ; Pôle Emploi, fichiers sur les contrats en intérim.

Les premiers mois de l'année constituent en revanche une période creuse pour les travailleurs saisonniers, à l'exception de besoins isolés liés aux soldes d'hiver. Mais cette période est susceptible d'être mise à profit pour le suivi de formations professionnelles visant à améliorer les qualifications des salariés, pour accéder ensuite à des emplois moins précaires et mieux rémunérés.

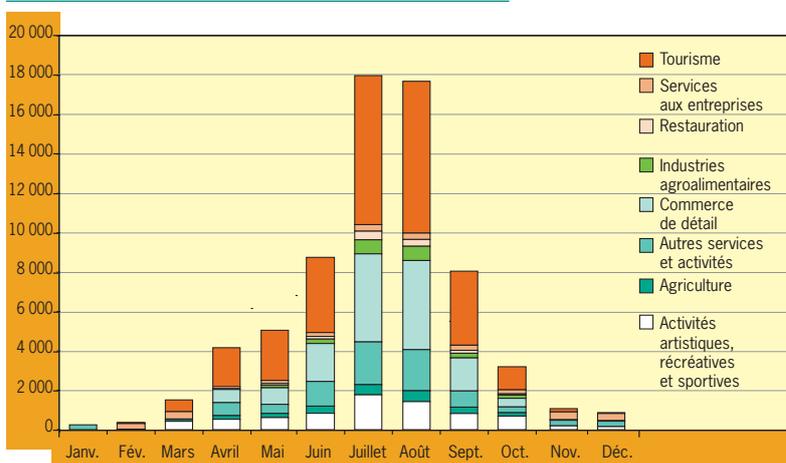
En Vendée, l'emploi saisonnier est particulièrement concentré sur la bande littorale et l'éventail des activités proposées est réduit à celles qui doivent faire face à l'afflux de touristes au cours de la période printanière et estivale : hébergement touristique (campings essentiellement), restauration et commerce de détail.

L'emploi saisonnier occupe également une place assez importante dans la zone d'emploi de Vendée-Est. Il s'agit majoritairement d'emplois des activités récréatives et culturelles et des services aux entreprises, liés pour une bonne part aux attractions et spectacles du site du Puy du Fou.

Cette succession d'activités saisonnières en Loire-Atlantique et en Vendée ne signifie toutefois pas que ce sont les mêmes saisonniers qui travaillent tout au long de l'année. Les différentes tentatives pour occuper des saisonniers à plein temps sur des emplois différents n'ont en effet abouti jusqu'à présent qu'à la création de quelques groupements d'employeurs, principalement sectoriels (dans l'hôtellerie, le BTP et l'agriculture) et très rarement inter-sectoriels.

Des activités saisonnières fortement concentrées sur le tourisme en Vendée

Emplois saisonniers par activité et par mois en Vendée en 2007



Sources : Insee, DADS 2007 ; Pôle Emploi, fichiers sur les contrats en intérim.



Le logement des travailleurs saisonniers

Si une bonne partie des saisonniers travaille et vit sur le même bassin d'emploi touristique, l'autre a besoin d'un second logement pour la période d'emploi saisonnier (pour l'intéressé, voire sa famille), d'où une charge financière supplémentaire. Par ailleurs, les conditions de logement influent nécessairement sur les modalités de récupération physique des efforts fournis pendant le travail. Autrement dit, certaines formes d'hébergement sont moins propices au repos que d'autres. Le logement sous tente peut ainsi être problématique selon les aléas météorologiques. La difficulté à se loger, notamment sur la zone littorale, entraîne parfois des renoncements de la part de professionnels qualifiés à venir travailler sur la côte, ce qui accroît les difficultés de recrutement.

Plusieurs modalités de logement coexistent pour les saisonniers :

- le logement fourni par l'employeur, pratique de moins en moins fréquente : des règles fixent les superficies minimales, les normes d'hygiène et les modalités de prise en compte au titre des avantages en nature ;
- le logement extérieur, à l'initiative du saisonnier, en camping, mobil-home ou (co)location : ces formules ne relèvent pas du code du travail et la négociation, notamment des prix, se fait de gré à gré ; à noter toutefois que les saisonniers peuvent bénéficier d'un système appelé Loca-Pass, qui dispense de l'avance d'une caution et garantit le propriétaire contre les dégradations ou le non paiement de loyer ;
- le logement extérieur chez des amis ou de la famille : cette pratique fréquente n'est pas ou peu onéreuse ;
- des solutions à la demande des pouvoirs publics et des professionnels, qui commencent à émerger : ouverture d'internats de lycées publics et privés pendant les vacances d'été, foyers de jeunes travailleurs saisonniers, résidences sociales ; cette solution qui paraît la plus adéquate nécessite une sérieuse étude de faisabilité pour limiter le risque financier pour le promoteur en raison d'un usage par nature réduit hors saison.

Pour comprendre ces résultats

Les **saisonniers d'été** sont définis selon les dates de début et de fin de leur contrat et selon leur rémunération. Ainsi, les salariés du tourisme sont considérés comme saisonniers d'été lorsque leur contrat débute au plus tôt le 1^{er} mai et se termine au plus tard le 30 septembre, ou quand leur contrat est compris entre le 1^{er} mars et le 31 octobre, à condition que leur rémunération entre le 1^{er} mai et le 30 septembre représente plus de la moitié de leur rémunération totale. Les données sur les saisonniers d'été sont issues de l'exploitation des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) de 2007.

Le **champ de référence des emplois potentiellement touristiques**, auquel sont comparés les saisonniers d'été,

comprend l'ensemble des salariés, saisonniers et permanents, pour les croisements activité x commune lorsqu'au moins une partie de l'emploi est considérée comme de l'emploi touristique.

Emploi salarié touristique, emploi saisonnier et emploi de référence

En **orange**, figure la partie saisonnière de l'emploi salarié touristique et, **entouré en bleu**, le champ des emplois de référence, ou emplois potentiellement touristiques.

Les données complémentaires sur la localisation des recrutements, les poursuites d'activité et le calendrier des activités saisonnières sont réalisées sur un champ différent. Dans ce cas, les

dates de début et de fin de contrat ne sont pas définies *a priori*. Pour une zone géographique donnée, une activité est potentiellement saisonnière si le niveau maximum de la série annuelle d'emploi salarié est supérieur à un indicateur statistique sur la série annuelle, augmenté d'un certain seuil. Cette condition doit être vérifiée sur deux années, afin d'assurer la récurrence du pic d'activité. Dans la présente étude, le niveau de référence de l'emploi salarié « hors saison » est le premier quartile, augmenté d'un seuil de 5 %. En outre, sont retenues comme activités saisonnières uniquement celles dont les effectifs salariés dépassent 50 personnes sur le territoire considéré, afin de ne pas prendre en compte des activités « marginales ».

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique (ex. : hôtellerie)	Emploi saisonnier + totalité de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + totalité de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + totalité de l'emploi permanent
Fortement touristique (ex. : restauration, café-tabac)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique (ex. : supermarchés, hypermarchés)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristique (ex. : commerce de détail de textiles)	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (ex. : industrie)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

Pour en savoir plus

Ragot V., et al., **Emplois saisonniers en Loire-Atlantique et en Vendée : des offres variées d'avril à décembre**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n°91, décembre 2010.

Ragot V. et al., **Les travailleurs saisonniers en Loire-Atlantique et Vendée**, Insee Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n°390, décembre 2010.

L'activité intérimaire en Pays de la Loire, DRTEFP et Assedic des Pays de la Loire, décembre 2008.

Seguin S., **L'empreinte des contrats courts ou à temps partiel dans l'emploi des Pays de la Loire**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n°82, décembre 2009.

Le tourisme dans l'économie résidentielle : des clients et des salariés en partie partagés, Les Dossiers de l'Observatoire régional du tourisme des Pays de la Loire, n°39, janvier 2009.

Berteaux R., **L'emploi agricole total diminue mais l'emploi salarié se maintient depuis 2000**, Agreste Pays de la Loire, janvier 2010.

Fournié D., **L'emploi saisonnier dans l'hôtellerie et la restauration**, Cereq, *Net.Doc*, n°70, septembre 2010.



L'hiver en ville, l'été à la plage

Émilie DEQUIDT (Insee)

Les activités touristiques sont fortement concentrées sur certains territoires. Ainsi, en matière d'hébergement, la moitié des emplacements de passage des campings des Pays de la Loire est située sur le littoral vendéen. Concernant les hôtels, la moitié des chambres se trouve dans les agglomérations et un quart sur le littoral. À l'image de l'offre en hébergement, l'emploi salarié touristique est davantage présent en proportion sur le littoral, même si quatre salariés sur dix travaillent dans les agglomérations.

Cette densité spatiale des activités s'accompagne d'une concentration des activités dans le temps, qui amplifie les écarts d'activité entre les territoires. En moyenne dans la région, l'emploi salarié touristique varie en effet du simple au double au cours de l'année, avec de fortes variations sur le littoral, où les secteurs totalement dédiés aux touristes, tels que l'hébergement, sont très développés. La saisonnalité de l'emploi est en revanche peu marquée dans les agglomérations et les communes plus rurales, l'emploi relevant plus souvent d'activités tournées également vers la population résidente, telles que le commerce ou la restauration.

Le tourisme, au travers de ses infrastructures de logement et de ses activités, a un impact différent selon les territoires. La localisation des activités est en effet marquée sur certaines zones, à l'image de l'offre en hébergement, concentrée en grande partie sur le littoral de la région¹.

L'hôtellerie de plein air concentrée sur le littoral vendéen

La façade atlantique des Pays de la Loire regroupe une grande majorité des emplacements de camping de la région. Sur un total de 62 000 emplacements de passage au 1^{er} janvier 2010, le littoral en concentre en effet 70 %, avec une part nettement plus élevée sur la côte vendéenne (52 %) que sur celle de la Loire-Atlantique (18 %). En prenant en compte la surface des territoires, la prépondérance du littoral vendéen est encore plus marquée. La densité de campings y est en effet très forte, avec 33 emplacements de passage par kilomètre carré, soit près du double de celle du littoral de Loire-Atlantique. À l'intérieur des terres, la densité diminue nettement en s'éloignant de la côte, avec seulement deux emplacements de camping par kilomètre carré dans le rétro-littoral. Le reste de la région, qu'il s'agisse des principales agglomérations ou des autres communes plus rurales, comprend moins d'un emplacement par kilomètre carré. Mis à part le long de la

Loire où ils sont un peu plus nombreux, les emplacements de camping sont ainsi très dispersés au sein de l'espace rural.

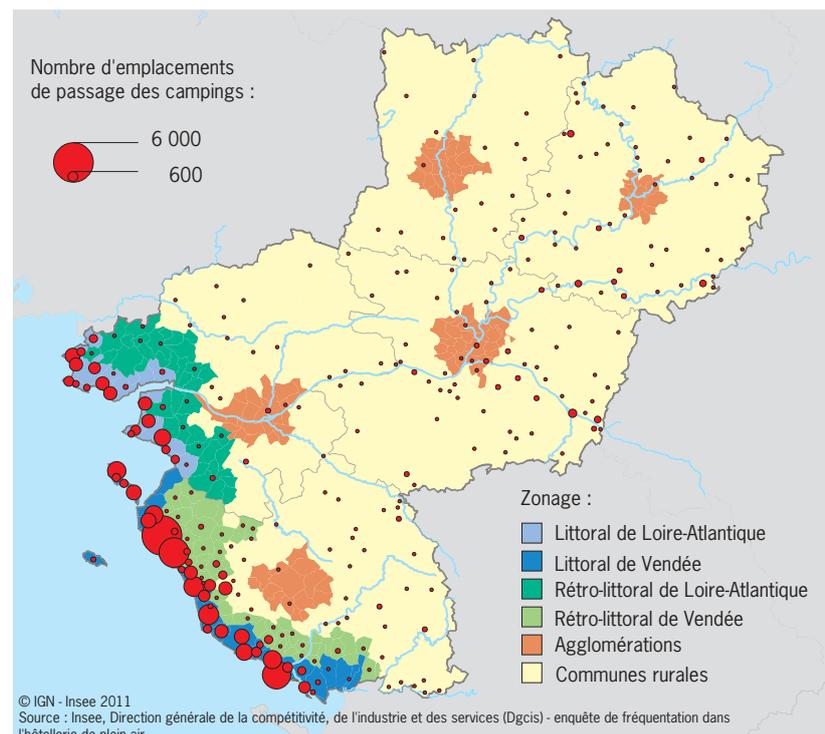
Une offre de campings très haut de gamme sur le littoral vendéen

Les caractéristiques des campings varient en fonction de leur localisation,

en réponse à la demande de la clientèle. En matière de confort, les campings des Pays de la Loire se situent parmi les mieux classés de France métropolitaine. Le littoral de Vendée se distingue par la qualité de son offre. En effet, un peu plus de quatre emplacements sur dix y sont proposés par des campings 4 étoiles, contre trois sur dix en moyenne dans la région. Sur le littoral de Loire-Atlantique,

La moitié des emplacements de passage située sur le littoral vendéen

Nombre d'emplacements de passage des campings par commune au 1^{er} janvier 2010



¹ Le zonage d'étude - cf. p.11

même si la part des emplacements relevant de campings 4 étoiles est beaucoup moins élevée (18 %), l'offre reste de très bonne qualité, la moitié des emplacements étant située dans des campings 3 étoiles.

La part des emplacements équipés d'un hébergement léger, de type bungalow ou mobil-home, confirme la plus grande qualité de l'offre de campings sur le littoral vendéen, avec 36 % d'emplacements équipés, contre 29 % en moyenne dans la région.

Une forte densité d'hôtels sur le littoral et dans les agglomérations

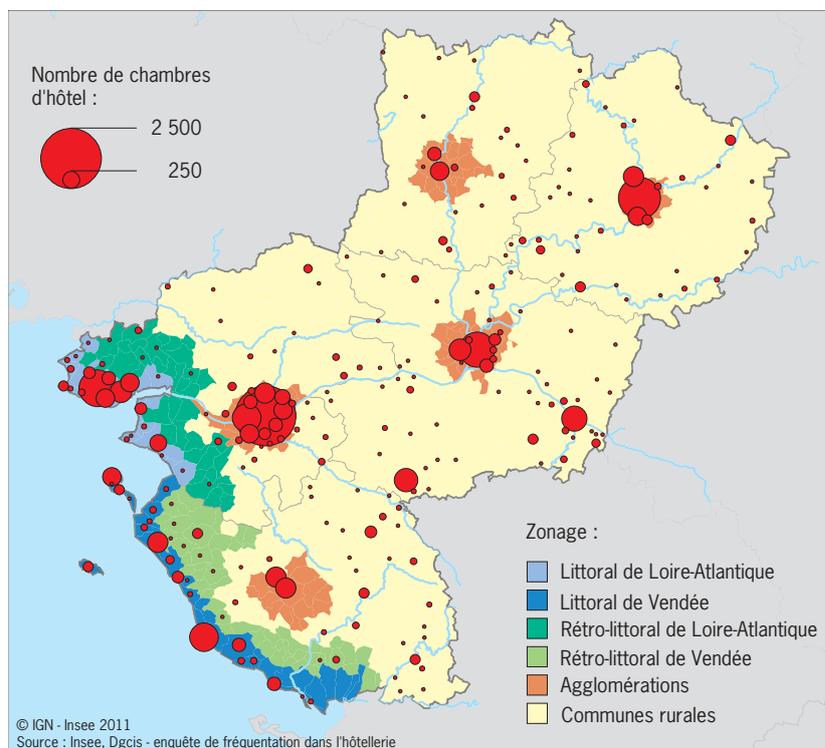
L'offre en hébergement des Pays de la Loire comprend par ailleurs 21 800 chambres, réparties dans 690 hôtels. Avec l'agglomération nantaise regroupant à elle seule 24 % des chambres, près de la moitié des chambres est située dans les cinq principales agglomérations régionales. L'hôtellerie est ainsi marquée par l'activité d'affaires, mais aussi par le tourisme balnéaire. Le littoral regroupe en effet 27 % des chambres d'hôtel, réparties pour 15 % en Loire-Atlantique et 12 % en Vendée. En termes de densité, le littoral de Loire-Atlantique dépasse même les agglomérations, avec 5,1 chambres par kilomètre carré, contre 4,8 dans les agglomérations. Sur la côte vendéenne, la densité est deux fois plus faible, avec 2,5 chambres par kilomètre carré. Quant au rétro-littoral et aux communes rurales, ces zones comptent moins d'une chambre d'hôtel par kilomètre carré.

Une offre d'hôtels haut de gamme sur le littoral de Loire-Atlantique

Avec 30 % des chambres situées dans des hôtels 3 ou 4 étoiles, les Pays de la Loire présentent un niveau de prestation hôtelière moindre qu'en moyenne nationale. Tandis que pour les campings le littoral vendéen se démarque par la qualité de son offre, dans l'hôtellerie, c'est le littoral de Loire-Atlantique qui se distingue de ce point de vue, avec 49 % de chambres situées dans des hôtels 3 ou 4 étoiles. Sur le littoral vendéen, qui ne possède pas d'hôtel 4 étoiles, cette part est beaucoup plus faible (29 %), tout comme dans les agglomérations (27 %). Dans le rétro-littoral et les communes rurales, la proportion de chambres

La moitié des chambres d'hôtel située dans les agglomérations

Nombre de chambres d'hôtel par commune au 1^{er} janvier 2010



appartenant à des hôtels 3 ou 4 étoiles est particulièrement basse, à 23 %.

Des modes de gestion différents selon les territoires

Concernant le mode de gestion des hôtels, des contrastes territoriaux apparaissent également, traduisant des logiques commerciales différentes. Ainsi, le littoral vendéen et, dans une moindre mesure, celui de Loire-Atlantique comptent de nombreux indépendants non franchisés, à hauteur respectivement de 74 % et 58 %, contre 50 % en moyenne dans la région. Les hôtels appartenant à des chaînes sont en revanche très nombreux dans les agglomérations, à destination principalement d'une clientèle d'affaires. Ces hôtels comprennent des chaînes intégrées et des indépendants franchisés, qui représentent respectivement 32 % et 13 % des hôtels des agglomérations, soit un peu plus du double de la moyenne régionale. Le rural compte quant à lui nombre d'hôtels appartenant à des chaînes volontaires, comme Logis de France par exemple.

Une augmentation de la population présente ciblée sur le littoral en été

La fréquentation touristique, et plus largement le jeu des entrants et sortants, peuvent provoquer de fortes variations de population sur les territoires au cours de l'année. De ce point de vue, se distinguent trois grands types de territoires : le littoral, les agglomérations et leur périphérie, les communes plus rurales.

Les bassins de vie du littoral connaissent de fortes variations de population en été, liées à l'affluence de touristes. La population commence à augmenter dès le mois d'avril et reste élevée jusqu'au mois d'octobre, avec une densité très importante en juillet et maximale en août. Avec pour référence la population résidente recensée en 2006, la population est ainsi multipliée, en août, par 9 dans le bassin de vie de La Tranche-sur-Mer, 7 dans celui de Saint-Jean-de-Monts, 5 à L'Aiguillon-sur-Mer et 4 sur l'île de Noirmoutier.

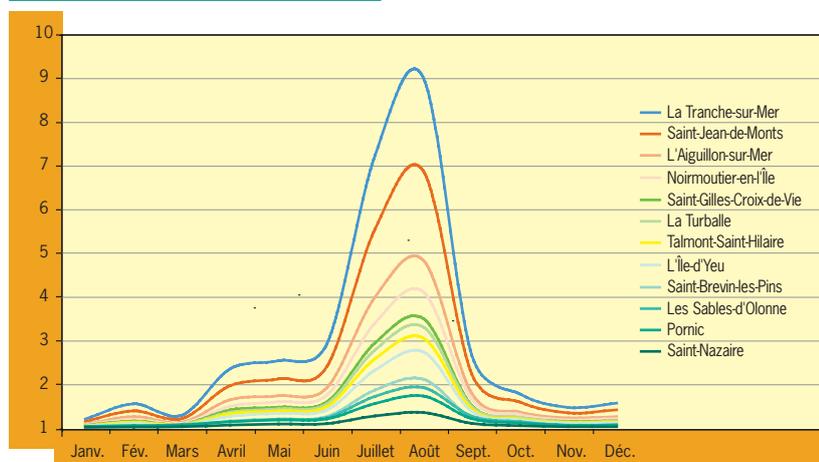
Dans les agglomérations, la population varie en revanche assez peu. Ce type de territoire connaît un afflux de touristes urbains ou d'affaires, mais celui-ci



L'impact sur le territoire

Un pic de population présente en août sur le littoral

Population mensuelle présente dans les bassins de vie du littoral en 2006 (en multiple de la population annuelle résidente)



Lecture : La population présente varie au cours de l'année. En août, dans le bassin de vie des Sables-d'Olonne, elle atteint le double de la population annuelle résidente. Dans le bassin de vie de La Tranche-sur-Mer, en août, la population est multipliée par 9 par rapport à la population annuelle résidente.

Source : Insee, RP 2006 - DADS 2005 ; DGCIS, Enquête SRT 2005.

représente un nombre restreint de personnes, compte tenu de la forte densité de ces zones. De fait, les sorties liées aux départs en vacances des citadins sont plus nombreuses que les entrées de touristes, et la population présente est toujours inférieure à la population résidente. La baisse de population est toutefois relativement réduite dans le temps, puisqu'elle est

concentrée entre juin et septembre, avec un minimum enregistré au mois d'août, où la population présente se situe autour de 90 % de la population résidente. Dans le reste de la région, où la densité de population est relativement faible, la population varie également assez peu, mais contrairement aux agglomérations, les entrées et sorties des territoires sont assez équilibrées.

16 % de l'emploi salarié du littoral vendéen lié au tourisme

Emploi salarié touristique et part dans l'emploi salarié total par zone en moyenne annuelle en 2007

	Emploi salarié touristique (en moyenne annuelle)		Part dans l'emploi salarié total
	Nombre	Part	Part
Pays de la Loire	43 000	100	3,5
Loire-Atlantique	16 000	39	3,5
Vendée	10 200	24	4,8
Maine-et-Loire	7 600	18	2,9
Sarthe	6 400	15	3,4
Mayenne	2 200	5	2,2
Littoral de Loire-Atlantique	6 200	14	8,1
Littoral de Vendée	6 500	15	16,4
Rétro-littoral de Loire-Atlantique	400	1	2,0
Rétro-littoral de Vendée	800	2	3,6
Agglomérations dont :	18 600	43	3,1
Nantes	8 000	19	2,8
Le Mans	4 300	10	4,2
Angers	4 100	10	3,3
Laval	1 200	3	2,7
La Roche-sur-Yon	1 100	3	2,2
Communes rurales	10 000	23	2,1
Province	748 100		4,4
France	1 016 100		4,6

Source : Insee, DADS 2007, estimation de l'emploi salarié touristique.

Plus de quatre emplois sur dix dans les agglomérations...

La présence de non-résidents sur un territoire à un moment donné induit des consommations et donc une activité économique. La fréquentation touristique et la population présente qui en résulte ont dès lors des retombées économiques sur l'emploi différentes selon les territoires. Les agglomérations possèdent un socle d'emploi touristique² pérenne très important grâce au tourisme d'affaires, alimenté en partie par les activités des centres de congrès par exemple, et à des activités répondant également aux besoins de la population résidente. Elles représentent ainsi une grande part de l'emploi touristique en volume : les principales agglomérations de la région comptent 18 600 emplois salariés liés au tourisme en moyenne annuelle, soit 43 % des 43 000 emplois régionaux. L'agglomération nantaise représente à elle seule 19 % de l'emploi, c'est plus que sur le littoral de Vendée (15 %) et celui de Loire-Atlantique (14 %). Les communes rurales comprennent par ailleurs 23 % de l'emploi salarié touristique, en lien avec le développement du tourisme rural et des hébergements labellisés tels que les Gîtes de France®.

... mais une part de l'emploi salarié plus élevée sur le littoral

Toutefois, rapporté à l'emploi salarié total de chacune des zones, c'est sur le littoral que l'emploi lié au tourisme est le plus important. Il atteint en effet 16,4 % de l'emploi salarié sur le littoral vendéen, soit le double de celui du littoral de Loire-Atlantique. Sur ces zones, les activités d'hébergement, entièrement dédiées aux touristes, sont effectivement très présentes. Au niveau des agglomérations, Le Mans possède la part la plus élevée, à 4,2 %, certainement en raison d'événementiels tels que les 24 heures du Mans. Dans les autres agglomérations comme dans le rural, la part de l'emploi touristique est inférieure à la moyenne régionale (3,5 %). Sur ces territoires, l'emploi est en effet moins concentré dans les activités entièrement dédiées aux touristes, avec une forte présence de la restauration dans les agglomérations (un tiers de l'emploi, contre un quart en moyenne régionale), et des

² L'estimation de l'emploi salarié touristique - cf. p. 15

Les palais des congrès et parcs d'exposition en Pays de la Loire : 2 millions de visiteurs en 2008

Les Pays de la Loire comptent huit parcs d'exposition et six palais des congrès sous tutelle de collectivités locales. Les trois principaux parcs d'exposition régionaux sont le parc de la Beaujoire à Nantes (33 000 m² couverts), celui d'Angers (28 800 m²) et celui du Mans (20 000 m²), qui concentrent les trois quarts de la surface commercialisable de la région. Concernant les palais des congrès, la Cité internationale des congrès à Nantes présente la plus grande capacité, avec 4 200 places. Dans les cinq autres structures, celle-ci est comprise entre 1 000 et 2 500 places.

En 2008, la région a accueilli un peu plus de 1 000 manifestations. Il s'agit principalement de réunions d'entreprises (33 % des manifestations), de manifestations culturelles, sportives et de spectacles (24 %), ainsi que de foires et salons (16 %). Par rapport à la moyenne française, ce sont plus souvent des manifestations culturelles, sportives et des spectacles, tandis que les congrès et les examens ou concours sont moins fréquents.

Les palais des congrès et parcs d'exposition ont ainsi reçu plus de 2 millions de visiteurs en 2008, avec une moyenne de 580 participants par manifestation dans les palais des congrès et de 2 800 visiteurs pour les parcs d'exposition.

emplois liés aux commerces alimentaires plus fréquents dans l'espace rural.

Le nombre d'emplois touristiques double entre janvier et août

En Pays de la Loire, le volume des emplois touristiques est multiplié par 2,1 entre janvier, le mois le plus calme avec 30 500 emplois touristiques, et août, le mois le plus haut avec 63 100 emplois. La saisonnalité s'avère aussi prononcée dans les Pays de la Loire que dans les autres régions du littoral atlantique. Elle est davantage marquée qu'en province, où le nombre d'emplois touristiques entre la basse et la haute saison est multiplié par 1,7. La part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié total se trouve dès lors modifiée en fonction de l'intensité de l'activité économique. En Pays de la Loire, cette part représente ainsi 5,1 % de l'emploi salarié total en août contre 2,4 % en janvier.

La variation du nombre d'emplois n'est pas identique selon le territoire considéré. Ainsi, la saisonnalité est très marquée sur le littoral vendéen, dont l'emploi est multiplié par 4,3 entre haute et basse saison et, dans une moindre mesure, dans le rétro-littoral de Loire-Atlantique (facteur multiplicatif de 3,1). La variation de l'emploi est également supérieure à la moyenne régionale sur le littoral de Loire-Atlantique et le rétro-littoral de Vendée. La saisonnalité est en revanche peu perceptible dans les cinq agglomérations régionales. Les activités liées au tourisme urbain et au tourisme réparties sur l'ensemble de l'année. De

même, la saisonnalité est peu marquée dans les communes rurales.

Ce surcroît d'activité varie également en fonction du secteur d'activité. S'agissant d'activités destinées également aux résidents, l'hôtellerie et la restauration présentent une faible saisonnalité, avec un facteur multiplicatif respectivement de 1,3 et 1,8. A contrario, la saison-

nalité est très marquée dans les hébergements de type campings ou auberges de jeunesse. Dans ce secteur, le nombre d'emplois varie en effet de 1 800 en moyenne en janvier à 6 100 au mois de juillet, soit un rapport de 1 à 3,3, qui explique la forte variation de l'emploi touristique sur le littoral vendéen. ■

Une forte saisonnalité des emplois sur le littoral vendéen

Courbe journalière du nombre d'emplois salariés touristiques par zone en Pays de la Loire en 2007



Source : Insee, DADS 2007, estimation de l'emploi salarié touristique.

Une saisonnalité marquée dans les hébergements touristiques non hôteliers

Courbe journalière du nombre d'emplois salariés touristiques par secteur en Pays de la Loire en 2007



Source : Insee, DADS 2007, estimation de l'emploi salarié touristique.



Pour comprendre ces résultats

L'estimation de la population présente

Estimer une population présente à un moment donné sur un territoire nécessite de disposer de trois informations :

- la population résidente ;
- les entrants (population touristique) ;
- les sortants (population résidente sortie de la zone).

On a en effet : $population\ présente = population\ résidente + entrants - sortants$. Les estimations sont réalisées au niveau des bassins de vie. Les chiffres fournis sont des moyennes mensuelles ou annuelles. Les données sont calculées en équivalent habitants permanents. Ainsi, si un touriste a passé 15 nuits sur le mois dans le bassin de vie, cela correspond à un demi-habitant de plus sur le mois.

Un touriste est une personne ayant passé au moins une nuit hors de son domicile. Il n'est donc pas tenu compte des mouvements qui peuvent s'effectuer au cours de la journée. On pose par ailleurs comme hypothèse que les déplacements touristiques se font entre bassins de vie, c'est-à-dire qu'un touriste qui quitte son domicile quitte également son bassin de vie.

1/ La population résidente

La population résidente est la population légale de 2006 issue du recensement de la population.

2/ Les entrants

Deux sources d'information sont utilisées, afin d'estimer le nombre moyen d'entrants au cours de chaque mois :

- les données produites par la Direction du tourisme, fournissant cette information au niveau départemental, pour 2005 ;
- les estimations d'emplois touristiques, réalisées par l'Insee, disponibles à différents niveaux géographiques et datées de 2005.

L'estimation de la population touristique est réalisée en deux temps :

- Détermination d'un profil d'évolution mensuelle de la population touristique à l'aide du profil d'évolution mensuelle de l'emploi touristique ;
- Détermination d'un niveau, en faisant l'hypothèse que, pour le mois de présence maximum, la part que représente le bassin de vie dans la population touristique du département est la même que celle de sa capacité d'hébergement.

3/ Les sortants

La source d'information utilisée est l'enquête Suivi de la demande touristique (SDT) de 2005.

L'estimation est réalisée en trois étapes :

- Estimation de la probabilité de quitter sa commune au moins une fois dans le mois. À partir de ces probabilités, est calculé pour chaque commune l'effectif ayant quitté la commune au moins une nuitée, en utilisant les populations légales de 2006.
- Estimation du nombre moyen de nuitées de sortie, chez les partants.
- Calcul du nombre de sortants. Pour chaque commune et chaque mois, on a :
 - Nombre total de nuitées hors du bassin de vie = nombre de partants x nombre moyen de nuitées hors du bassin de vie.
 - Un dernier ajustement est réalisé afin de disposer de cet effectif en équivalent habitants permanents, en divisant l'effectif obtenu par 30.
 - Les effectifs de sortants sont enfin agrégés par bassins de vie.

Définitions

✓ **Hôtellerie de plein air, emplacement de passage, hôtellerie de chaîne, chaînes volontaires** : cf. p. 10

✓ La **population présente** sur un territoire correspond à sa population résidente, augmentée de la population entrante et diminuée de la population sortante. Elle est calculée en nombre d'habitants permanents présents en moyenne sur le mois, pour prendre en compte la durée de présence ou d'absence. Par exemple, si un touriste est présent 15 nuits sur le mois, cela équivaut à un demi-habitant de plus pour le mois.

Pour en savoir plus

Rucet A. et Courtois M.-H., **Saison 2010 : les Français toujours plus nombreux dans les campings des Pays de la Loire**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n°93, février 2011.

Caudron B., **Le tourisme en Lorraine : une dimension de l'économie présentielle**, Insee Lorraine, *Économie Lorraine*, n°164, mars 2009.

Cloarec N. et al., **Huit enjeux pour le littoral de la Loire-Atlantique**, Insee Pays de la Loire, *Dossier*, n°26, septembre 2007.

Beoutis A., Jean P., et Colas S., **L'observatoire du littoral : démographie et économie du littoral**, Insee Aquitaine - Observatoire du littoral (Ifen), *e-dossiers*, n°1, janvier 2009.

Duban J.-P., **L'emploi salarié touristique double entre janvier et août**, Insee Aquitaine, *Le quatre pages*, n°185, juillet 2009.

Vilain E., **Tourisme en Nord-Pas-de-Calais : un réel impact sur l'emploi**, Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n°23, juin 2007.

Rucet A., **La contribution des palais des congrès et parcs expositions en Pays de la Loire au développement local**, *Les Dossiers de l'Observatoire régional du tourisme des Pays de la Loire*, n°41, mars 2010.

Terrier C., « **Distinguer la population présente de la population résidente** », in *Courrier des statistiques*, n°128, Insee, mars 2010.

Terrier C., « **L'économie présentielle. Un outil de gestion du territoire** », in *Cahier espaces*, n°90, Éd. Espaces tourisme & loisirs, septembre 2006.

Terrier C. (sous la direction de), **Mobilité touristique et population présente : les bases de l'économie présentielle des départements**, Direction du Tourisme, janvier 2007.

Des tensions sur les ressources disponibles

Émilie DEQUIDT (Insee)

La concentration des activités touristiques dans le temps provoque d'importantes variations de population sur le littoral au cours de l'année. Ainsi, en été, la densité de population présente dépasse celle de l'agglomération nantaise dans plusieurs bassins de vie du littoral. Cet afflux de population génère des besoins en logements, en zones commerciales et en équipements, qui se traduisent par une augmentation de l'artificialisation des sols, en particulier en Vendée. En été, lorsque la population est maximale, des tensions peuvent alors apparaître sur ces équipements, comme sur les ressources en eau.

Avec le développement de la mobilité, notamment touristique, la population présente en un lieu donné à un moment donné peut être très différente de la population résidente, avec des modalités très variables d'un territoire à l'autre. La connaissance de la population présente s'avère utile dans de nombreux domaines tels que la santé, afin de pouvoir organiser au mieux la permanence des soins ou la gestion des risques sanitaires. Elle peut également aider au dimensionnement optimal des équipements (eau potable, traitement des déchets, etc.) et des infrastructures. Le tourisme a donc des conséquences en matière d'aménagement du territoire, car il nécessite la mise en adéquation des ressources disponibles avec la population présente, qu'il s'agisse du foncier disponible, des équipements ou des ressources en eau. Des études pour évaluer la capacité d'accueil et de développement des espaces littoraux face à la pression humaine ont d'ailleurs été menées dans la région.

Surpeuplement estival sur le littoral vendéen

Si ces ressources sont suffisantes une grande partie de l'année, l'incidence des flux de population peut être très variable selon les territoires. En effet, les bassins de vie littoraux connaissent de fortes variations de population au cours de l'année, le maximum étant atteint en période estivale. Les fluctuations de la population sont particulièrement fortes sur le littoral vendéen : en 2006, la population est multipliée respectivement par 7,5 et 6,0 dans les bassins de vie de La Tranche-sur-Mer et de Saint-Jean-de-Monts, entre haute et basse saisons. Ces zones connaissent les plus fortes

variations du littoral atlantique, devant Lacanau en Gironde et Carnac dans le Morbihan. Dans le reste de la Vendée, le rapport entre les populations maximales et minimales se situe entre 3,3 et 4,5 à L'Aiguillon-sur-Mer, sur l'île de Noirmoutier et dans la zone de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Sur le littoral de Loire-Atlantique, le bassin de vie de La Turballe voit sa population multipliée par 3,2 entre la basse et la haute saison.

Inversement, dans les grandes agglomérations, la population est relativement stable dans l'année. Seule une perte modérée d'habitants est enregistrée en été, liée à un départ en vacances des citadins non compensé par les arrivées de touristes. Ainsi, dans les cinq principales agglomérations de la région, le rapport entre les populations maximale et minimale s'établit à 1,1.

Ces variations se traduisent par des densités de population parfois très élevées sur le littoral en été. Ainsi, en août en Pays de la Loire, la densité de population présente atteint un maximum de 990 habitants par kilomètre carré à L'Aiguillon-sur-Mer, 840 sur l'île de Noirmoutier et 720 dans les bassins de vie de La Tranche-sur-Mer et Saint-Jean-de-Monts. Sur le littoral atlantique, seuls trois bassins de vie présentent une densité de population plus élevée que celle de L'Aiguillon-sur-Mer : Quiberon, qui culmine à 2100 habitants par kilomètre carré, Hendaye et Capbreton, avec respectivement 1800 et 1100 habitants par kilomètre carré. La densité de population maximale de ces bassins de vie littoraux est ainsi largement supérieure à celle de l'agglomération nantaise, dont le maximum, relevé en novembre, est de 690 habitants par kilomètre carré. En basse saison, hormis l'agglomération de

Saint-Nazaire, tous les bassins de vie du littoral des Pays de la Loire présentent une densité de population inférieure à 300 habitants par kilomètre carré. C'est nettement moins que dans le bassin de vie de Nantes, mais cela reste supérieur à de nombreux bassins de vie situés dans des zones moins urbaines.

Une artificialisation des sols localement forte sur le littoral

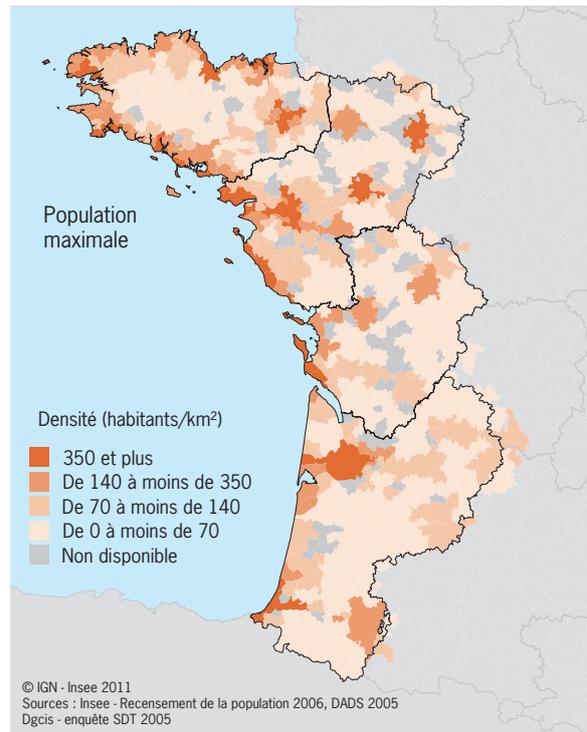
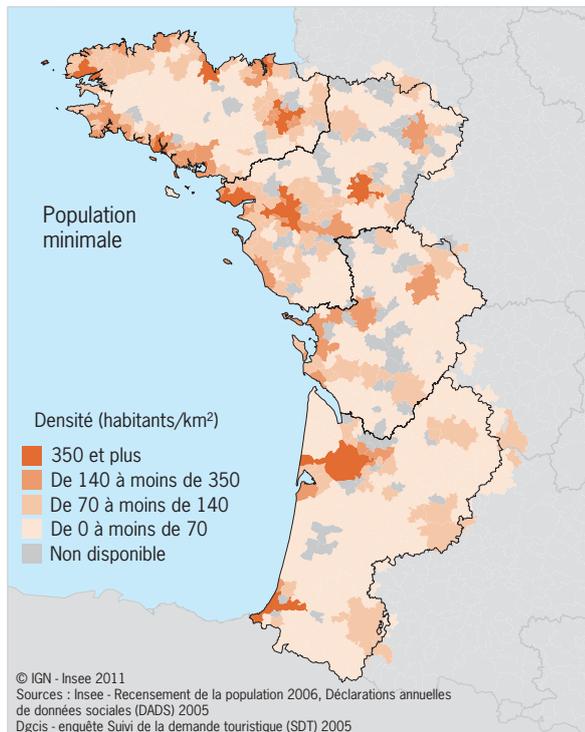
Le degré de touristicité des territoires a également des conséquences en termes de foncier disponible et d'artificialisation des sols. En effet, l'afflux de touristes génère des besoins supplémentaires en logements, en zones commerciales ou encore en équipements sportifs et de loisirs, qui consomment beaucoup d'espace. Le littoral atlantique, mis à part les Landes, apparaît ainsi fortement artificialisé, sans atteindre toutefois le niveau des grandes agglomérations.

En Pays de la Loire, 5,9 % des surfaces sont artificialisées en 2006, soit 0,7 point de plus qu'au niveau national. Les Pays de la Loire apparaissent un peu moins artificialisés que la Bretagne (6,3 %), mais davantage que le Poitou-Charentes (4,1 %) et l'Aquitaine (4,0 %). Au sein de la région, le niveau d'artificialisation varie fortement d'un canton à l'autre, le maximum étant atteint dans les pôles urbains de Nantes, du Mans et d'Angers, avec des valeurs qui dépassent les 70 %. Sur le littoral, la part des surfaces artificialisées, certes inférieure, reste relativement élevée par rapport à la majorité des cantons de la région. Elle atteint en effet 52 % à Saint-Nazaire, 47 % dans le canton de La Baule-Escoublac et 45 % dans celui du Croisic. Viennent ensuite les cantons de l'île-d'Yeu,



De fortes variations de densité de population sur le littoral

Densité de population par bassin de vie, selon les populations présentes mensuelles minimale et maximale en 2006



Lecture : La population présente étant variable au cours de l'année, la densité de population peut être calculée suivant la valeur mensuelle minimale ou maximale de la population. Ainsi, dans le bassin de vie des Sables-d'Olonne, la densité de population varie entre 270 habitants par kilomètre carré en janvier, quand la population mensuelle est la plus basse (à gauche) et 510 habitants par kilomètre carré en août, quand la population mensuelle est la plus élevée (à droite).

Noirmoutier et Montoir-de-Bretagne, avec des parts comprises entre 28 % et 35 %. Les Pays de la Loire et la Bretagne apparaissent ainsi relativement proches en termes d'artificialisation de leur littoral.

Le degré d'artificialisation élevé des Pays de la Loire s'inscrit dans une tendance nationale à la progression de l'artificialisation des territoires. Elle est particulièrement marquée dans la région, qui a connu entre 2000 et 2006 la plus forte évolution de surfaces artificialisées de France métropolitaine, avec un accroissement de 5,7 % de ce type de surface, au détriment principalement des terres agricoles. La progression est particulièrement marquée en Vendée, avec sur le littoral une hausse de 12 % dans le canton de Beauvoir-sur-Mer, 9 % aux Sables-d'Olonne comme à Saint-Gilles-Croix-de-Vie et 8 % dans le canton de Talmont-Saint-Hilaire.

L'artificialisation des territoires a des conséquences sur le tourisme, via la diminution du foncier disponible et la transformation des paysages, en raison de la consommation d'espaces naturels et ruraux. L'artificialisation des sols entraîne également l'imperméabilité des sols et par là même des risques d'inondation.

Une faible densité d'équipements en été sur le littoral

Une partie de l'artificialisation est liée aux équipements dont a besoin la population présente. En Pays de la Loire, le niveau d'équipement global des territoires, défini comme le nombre d'équipements différents présents sur une zone, est élevé sur le littoral et les grandes agglomérations. Il est plus faible sur le rétro-littoral et plus encore sur les autres communes rurales. La Loire-Atlantique se distingue par ailleurs par un niveau d'équipement plus élevé qu'en Vendée, que ce soit sur le littoral ou le rétro-littoral, le territoire y étant plus urbanisé. Concernant la répartition des équipements par gamme, les agglomérations sont logiquement mieux dotées en équipements de la gamme supérieure, qui recouvre par exemple les établissements d'enseignement supérieur et les spécialistes médicaux.

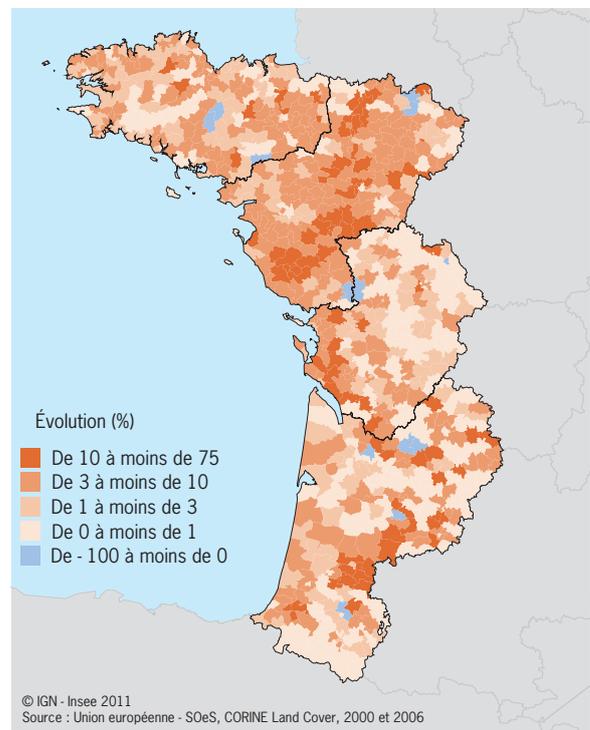
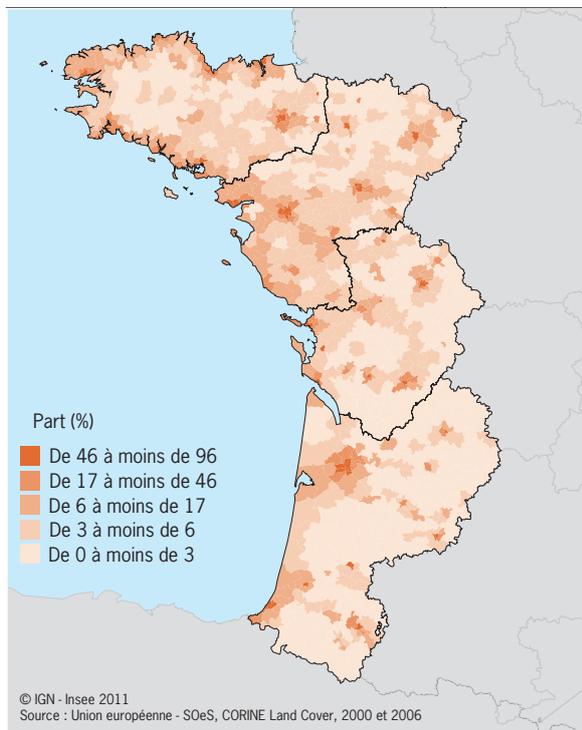
Ainsi, en prenant en compte uniquement le niveau d'équipements disponibles sur le territoire, le littoral de Loire-Atlantique, avec les pôles de Saint-Nazaire et de Pornic, présente un niveau d'équipement élevé. Cette zone compte en effet 20

équipements de proximité, 13 équipements intermédiaires et 7 équipements supérieurs différents en moyenne par commune en 2007, pour un maximum de respectivement 23, 25 et 36 équipements répertoriés. Parmi les agglomérations régionales, seule Nantes Métropole possède un meilleur niveau d'équipement. Le littoral vendéen, dont le principal pôle est la commune des Sables-d'Olonne, est légèrement en retrait par rapport à son homologue de Loire-Atlantique, mais reste très bien pourvu, avec un niveau d'équipement moyen situé entre celui des agglomérations d'Angers et du Mans. Le rétro-littoral semble en revanche moins bien doté, avec un total de respectivement 26 et 22 équipements différents en moyenne par commune en Loire-Atlantique et en Vendée, les principaux pôles étant Pontchâteau, Savenay et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu au nord, Challans et Luçon au sud. Le rétro-littoral se situe ainsi avec un niveau d'équipement proche de celui de l'agglomération de Laval.

Toutefois, la prise en compte de la population présente permet d'apporter un nouvel éclairage sur le niveau d'équipement des territoires. En termes

Un littoral très urbanisé, en forte progression en Vendée

Part des surfaces artificialisées en 2006 et évolution des surfaces artificialisées entre 2000 et 2006, par canton



Lecture : Dans le canton des Sables-d'Olonne, la part des surfaces artificialisées atteint 21% en 2006 (à gauche). Les surfaces artificialisées ont ainsi progressé de 9% entre 2000 et 2006 (à droite).

de densité d'équipements par rapport à la population, des tensions apparaissent alors sur le littoral en été, tandis que sur le reste de la région, la densité en équipements varie peu au cours de l'année. Les tensions sont particulièrement marquées pour la gamme de proximité, comprenant notamment les boulangeries, supérettes et médecins généralistes. Ainsi, en considérant la population mensuelle maximale, les neuf bassins de vie présentant les plus faibles densités d'équipements de proximité sont situés sur le littoral. Le minimum est atteint dans le bassin de vie de La Tranche-sur-Mer, avec 47 équipements pour 10 000 habitants. Il s'agit d'ailleurs de la plus faible densité en équipements des bassins de vie du littoral atlantique. Viennent ensuite Saint-Jean-de-Monts, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et L'Aiguillon-sur-Mer, avec des densités respectives de 64, 73 et 79 équipements de proximité pour 10 000 habitants. La Turballe, Talmont-Saint-Hilaire et Noirmoutier-en-l'Île en comptent entre 80 et 84 pour 10 000 habitants. *A contrario*, en basse saison, lorsque la population présente est à son minimum, ces bassins de vie comptent chacun plus de 240 équipements de proximité pour 10 000

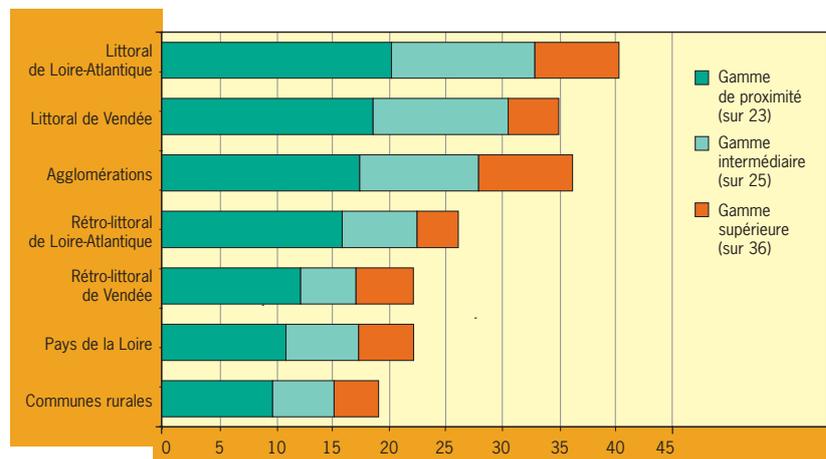
habitants, ce qui les place alors en tête des bassins de vie les mieux dotés de la région. Il faut toutefois préciser que la densité d'équipements réellement disponibles sur le littoral est vraisemblablement plus faible, certains équipements étant fermés en basse saison.

Les Pays de la Loire ne sont pas la seule région à connaître des tensions sur les

équipements de proximité sur le littoral pendant la saison touristique. L'Aquitaine est également dans ce cas sur une grande partie de ses bassins de vie littoraux. Les régions Bretagne et Poitou-Charentes semblent par contre mieux équipées en été. De manière générale, ces régions présentent une densité d'équipements de proximité plus élevée qu'en Pays de la Loire.

Un bon niveau d'équipement sur le littoral

Niveau d'équipement moyen des communes par gamme et par zone en 2007

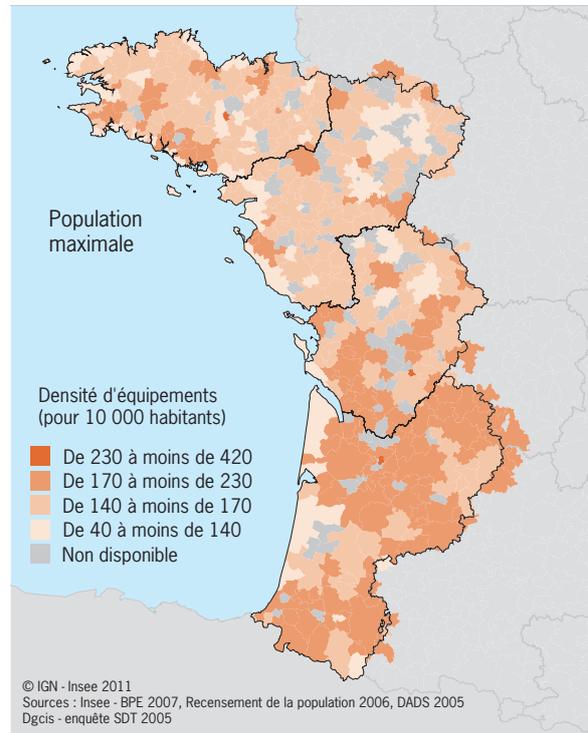
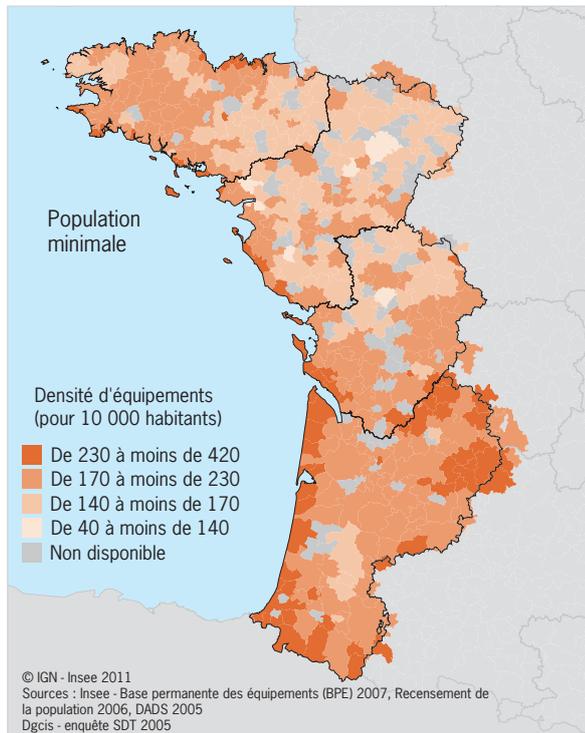


Source : Insee, BPE 2007



Des tensions sur les équipements de proximité en été sur le littoral

Densité d'équipements de proximité par bassin de vie, selon les populations présentes mensuelles minimale et maximale en 2007



Lecture : La population présente étant variable au cours de l'année, la densité d'équipements peut être calculée suivant la valeur mensuelle minimale ou maximale de la population. Ainsi, dans le bassin de vie des Sables-d'Olonne, la densité d'équipements de proximité varie entre 220 équipements pour 10 000 habitants en janvier, quand la population mensuelle est la plus basse (à gauche) et 120 équipements pour 10 000 habitants en août, quand la population mensuelle est la plus élevée (à droite).

Des tensions accrues sur les ressources en eau

En dehors des équipements, la question de l'adéquation entre les ressources disponibles et la population concerne également les ressources naturelles, et notamment celles en eau potable. Bien que la pluviométrie moyenne des Pays de la Loire s'établisse en milliards de mètres cubes par an, les différentes périodes de sécheresse intervenues ces dernières années montrent que la gestion de l'eau est particulièrement délicate dans la région. Dès lors, les pics de population enregistrés en été sur le littoral accroissent les tensions existant naturellement sur les ressources en eau, et des difficultés d'approvisionnement en eau potable peuvent apparaître.

L'eau prélevée dans les nappes et les rivières est utilisée pour l'alimentation en eau potable et répond à divers besoins pour l'agriculture et les activités énergétiques et industrielles. Ces ressources en eau ne sont toutefois pas réparties de façon homogène sur le territoire et dans l'année, la période d'étiages, correspondant à de faibles débits en eau, s'étale de juin à octobre.

La région connaît ainsi des étiages sévères ou très sévères sur une large partie sud-ouest de son territoire. Il s'agit en général de secteurs géologiques marqués par un socle granitique contenant peu de ressources en eau. Les étiages sont par contre moins marqués sur la partie nord-est de la région, correspondant aux zones sédimentaires du bassin parisien.

Sur le littoral, les besoins en eau potable sont en augmentation et certaines zones comme les îles sont structurellement déficitaires. Dans ces secteurs, le développement de l'urbanisation est fondé sur les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), mettant en regard les projets d'urbanisation avec les ressources disponibles et les équipements à mettre en place. La gestion en eau potable s'avère ainsi très sensible en Vendée, avec une très forte augmentation de la population en période estivale, des Sables-d'Olonne à l'île de Noirmoutier. La difficulté est d'alimenter cette zone avec des ressources en eau situées au sud-est du département, au niveau de la forêt de Mervent, qui connaît des besoins en eau potable relativement faibles. En cas de forte sécheresse, le

recours à d'autres ressources peut également s'avérer nécessaire, notamment l'utilisation d'eau en provenance de la Loire, qui permet de réalimenter en eau le nord-ouest de la Vendée. Cette situation devrait toutefois s'améliorer d'ici quelques années, une partie des ressources de Vendée étant actuellement fournie à la Charente-Maritime, qui devrait à l'avenir disposer de ses propres ressources en eau. ■

Les restrictions à l'usage de l'eau sur le littoral vendéen en 2010

Les arrêtés de restriction à l'usage de l'eau reflètent les tensions sur les ressources en eau. En 2010, une large partie du littoral vendéen, de Talmont-Saint-Hilaire au Marais breton, a ainsi été concernée par des restrictions d'eau. Les prélèvements dans le milieu naturel, hors alimentation en eau potable, ont été restreints à partir du 1^{er} juin. Les premières mesures d'interdiction d'usages de l'eau, hors alimentation en eau potable, sont intervenues quant à elles dès le 1^{er} juillet. Des usages

non prioritaires faits depuis le réseau d'alimentation en eau potable ont été interdits à partir du 29 juillet. La liste de ces usages non prioritaires a par ailleurs été étendue le 3 août. Toutes ces mesures ont été levées le 30 octobre sans qu'il y ait eu de coupure d'alimentation en eau potable pour les habitants.

Parallèlement, des solutions ont été mises en œuvre pour approvisionner le nord-ouest vendéen :

- avec de l'eau de la Loire, de début septembre à mi-novembre ;
- avec de l'eau du barrage de Moulin-Papon sur l'Yon en soutien de celui d'Apremont sur la Vie, de fin août jusqu'à mi-octobre ;
- avec de l'eau transitant par les Sables-d'Olonne depuis le sud-est de la Vendée, de fin septembre à mi-octobre.

Le barrage de la Bultière sur la Maine a par ailleurs reçu de l'eau de la Loire de mi-août à début octobre.

Pour comprendre ces résultats

L'estimation de la population présente : cf. p. 26

Le zonage d'étude : cf. p. 11

La base de données Corine Land Cover

La base de données géographiques Corine Land Cover est produite dans le cadre du programme européen de coordination de l'information sur l'environnement Corine. Cet inventaire biophysique de l'occupation des terres fournit une information géographique de référence pour 38 états européens. La continuité du programme et la diffusion des données Corine Land Cover sont pilotées par l'Agence européenne pour l'environnement. Le producteur pour la France est le Service de l'observation et des statistiques du ministère chargé de l'Environnement. Corine Land Cover est issu de l'interprétation visuelle d'images satellitaires, avec des données complémentaires d'appui. L'échelle de production est de 1/100 000. Le seuil de description correspond à des surfaces homogènes d'occupation des sols de 25 hectares, définies suivant une nomenclature en cinq postes principaux :

- les territoires artificialisés ;
- les territoires agricoles ;
- les forêts et milieux semi-naturels ;
- les zones humides ;
- les surfaces en eau.

La dernière version disponible est le Corine Land Cover 2006.

La Base Permanente des Équipements (BPE)

La BPE est réalisée par l'Insee à partir des données de l'année 2007. Élaborée à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année, cette base répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Elle permet de connaître la présence d'un équipement, sans information sur la disponibilité ou l'ouverture de celui-ci au cours de l'année. Certains commerces par exemple peuvent être répertoriés sur le littoral, mais n'ouvrir qu'en été lors de la saison touristique. Dès lors, le niveau et la densité d'équipements peuvent être surévalués sur ces territoires.

Les équipements sont répartis en trois gammes (de proximité, intermédiaire et supérieure) qui comprennent respectivement 23, 25 et 36 équipements pour la BPE 2007.

La mesure des étiages

La caractérisation des étiages est établie à partir des données des stations hydrométriques de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). À partir des chroniques de débits, depuis la mise en service de la station hydrométrique servant de référence pour le bassin versant considéré, est défini un indice Ir qui est le rapport entre le QMNA5 (débit moyen mensuel minimal annuel de période de retour 5 ans), qui caractérise

l'étiage, et le dixième du module, qui caractérise l'écoulement interannuel. Si ce rapport est inférieur à 0,1, on parlera alors d'étiages très sévères, entre 0,1 et 0,8 d'étiages sévères, entre 0,8 et 2 d'étiages moyens, entre 2 et 3 d'étiages peu marqués, au-dessus de 3, d'étiages très peu marqués. Sont prises en référence des stations disposant de plus de dix ans de données. Les chroniques de données intègrent les influences anthropiques (pompages, rejets de stations d'épuration, etc.). En l'absence de données, ce sont les avis d'expert des services départementaux de l'État qui ont permis d'établir la caractérisation.

Cette définition et le commentaire intégré dans ce chapitre sont issus de la Dreal des Pays de la Loire et de son site internet.



Définitions

- ✓ La **population résidente** est ici la population légale de 2006 issue du recensement de la population.
- ✓ La **population présente** cf. p. 26
- ✓ Le **niveau d'équipement** pour une commune (ou un ensemble de communes) est le nombre de types d'équipements présents. Selon les données 2007, il varie de 0 à 23 pour la gamme de proximité, de 0 à 25 pour la gamme intermédiaire et de 0 à 36 pour la gamme supérieure.
- ✓ Le **niveau global d'équipement**, pour l'ensemble des trois gammes, est la somme des niveaux d'équipement de chacune des gammes.
- ✓ La **densité d'équipements** est calculée en rapportant le nombre d'équipements de la zone considérée à sa population. Elle est exprimée pour 10 000 habitants.
- ✓ Les **surfaces artificialisées**, telles que définies dans la base de données Corine Land Cover, comprennent les zones urbanisées, les zones industrielles ou commerciales et les réseaux de communication, les mines, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés non agricoles.
- ✓ L'**étiage** est le niveau le plus bas atteint par un cours d'eau ou un lac. Le terme d'étiages est souvent utilisé pour désigner la période de basses eaux. On parle alors d'étiages sévères lorsque les niveaux de débits atteints sont très bas, voire que l'on assiste à des assèchs. *A contrario*, on parle d'étiages peu marqués lorsque les débits en étiage restent importants par rapport au débit moyen annuel.

Pour en savoir plus

Site Internet de Christophe Terrier : www.christophe-terrier.fr

Site Internet Observation et Statistiques de l'Environnement du ministère chargé de l'environnement : www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr

Site Internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) des Pays de la Loire : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Chadenas C. et al., « **Pour une meilleure adéquation entre pression humaine et ressources littorales : évaluer la capacité d'accueil du territoire** », in *Les Cahiers Nantais*, n°2009-2, Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes (IGARUN) *Les Cahiers Nantais*, n°2, 2009.

L'occupation des sols, CGDD - SOeS Références, L'environnement en France - Édition 2010, juin 2010.

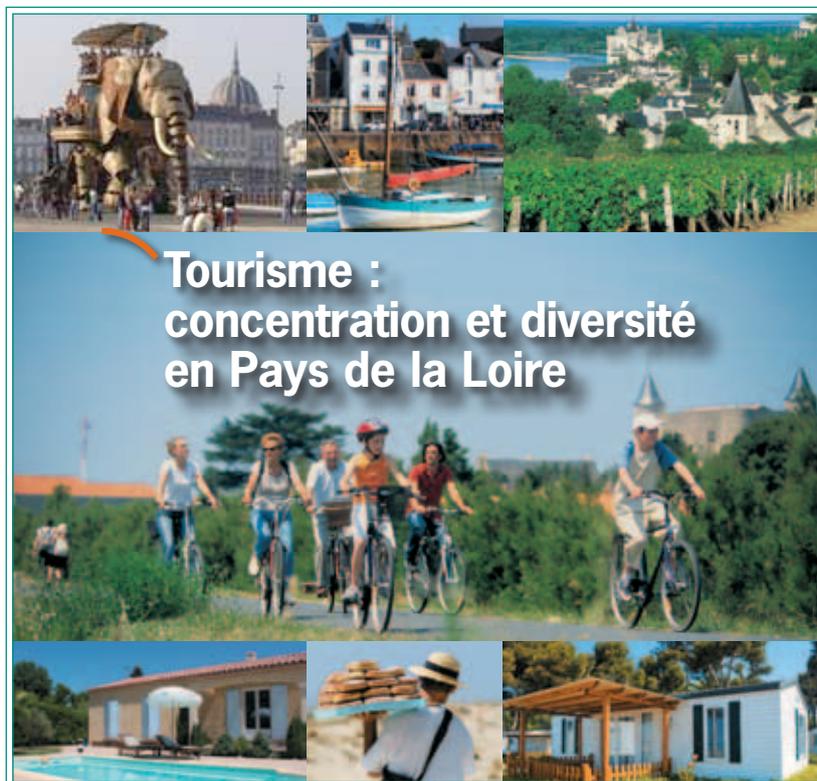
Caudron B., **Le tourisme en Lorraine : une dimension de l'économie présente**, Insee Lorraine, *Économie Lorraine*, n°164, mars 2009.

Beutis A., Jean P. et Colas S., **L'observatoire du littoral : démographie et économie du littoral**, Insee Aquitaine - Observatoire du littoral (*Ifen*), e-dossiers, n°1, janvier 2009.

Douillard D. et al., **En Pays de la Loire, la ville déborde de plus en plus sur la campagne**, Insee Pays de la Loire, *Dossier*, n°38, octobre 2010.

Cloarec N. et al., **Huit enjeux pour le littoral de la Loire-Atlantique**, Insee Pays de la Loire, *Dossier*, n°26, septembre 2007.

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne 2010-2015, novembre 2009.



Tourisme : concentration et diversité en Pays de la Loire

www.insee.fr/pays-de-la-loire

Cette étude est réalisée en collaboration avec l'Observatoire régional du tourisme des Pays de la Loire avec le soutien opérationnel de la Société publique régionale, agence de développement économique et touristique.

(1, place de la Galarne - BP 8022 - 44202 Nantes cedex 2)



Directe Pays de la Loire
224, mail Pablo-Picasso
BP 24209
44042 Nantes cedex 1



Région Pays de la Loire
Hôtel de région
1, rue de la Loire
44966 Nantes cedex 9



INSEE Pays de la Loire
105, rue des Français libres
BP 67401
44274 Nantes cedex 2